

**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, June 7, 2022

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met with video conference this day at 6:32 p.m. [ET] to study Bill S-5, Strengthening Environmental Protection for a Healthier Canada Act.

**Senator Paul J. Massicotte** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** Good evening. My name is Paul Massicotte. I am a senator from Quebec and the chair of this committee.

Today, we are holding a hybrid meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

I would like to introduce the committee members who are participating in this evening's meeting: Margaret Dawn Anderson from the Northwest Territories; David Arnot from Saskatchewan; Pierre J. Dalphond from Quebec; Rosa Galvez from Quebec; Stan Kutcher from Nova Scotia; Mary Jane McCallum from Manitoba; Julie Miville-Dechêne from Quebec; Dennis Glen Patterson from Nunavut; Judith G. Seidman from Quebec; Karen Sorensen from Alberta; and Josée Verner, P.C., from Quebec.

Welcome to the honourable senators and to all the Canadians who are watching our proceedings.

Today, we are continuing our clause-by-clause consideration of Bill S-5, the Strengthening Environmental Protection for a Healthier Canada Act.

[*English*]

Before we begin, I'd like to make members aware that we have government officials on the Zoom call should members have any technical questions to raise as we go through the bill clause by clause.

[*Translation*]

With us this evening, we have the following officials from Environment and Climate Change Canada: John Moffet, Assistant Deputy Minister, Environmental Protection Branch; Laura Farquharson, Director General, Legislative and Regulatory Affairs, Environmental Protection Branch; Jacqueline Gonçalves, Director General, Science and Risk Assessment, Science and Technology Branch; and Bryan Stephens, Acting Manager, Legislative Policy, Environmental Protection Branch. Lastly, from Health Canada, we have Greg Carreau, Director General, Safe Environments Directorate.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 7 juin 2022

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 18 h 32 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-5, Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé.

**Le sénateur Paul J. Massicotte** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président :** Je m'appelle Paul Massicotte, je suis un sénateur du Québec, et je suis président du comité.

Aujourd'hui, nous tenons une séance hybride du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

J'aimerais présenter les membres du comité qui participent à la réunion ce soir : Margaret Dawn Anderson, des Territoires du Nord-Ouest; David Arnot, de la Saskatchewan; Pierre J. Dalphond, du Québec; Rosa Galvez, du Québec; Stan Kutcher, de la Nouvelle-Écosse; Mary Jane McCallum, du Manitoba; Julie Miville-Dechêne, du Québec; Dennis Glen Patterson, du Nunavut; Judith G. Seidman, du Québec; Karen Sorensen, de l'Alberta; Josée Verner, c.p., du Québec.

Bienvenue à tous, chers collègues, ainsi qu'à tous les Canadiens et Canadiennes qui nous regardent.

Aujourd'hui, nous continuons notre examen article par article du projet de loi S-5, Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé.

[*Traduction*]

Avant de commencer, sachez que des fonctionnaires sont à notre disposition, par Zoom, si vous avez des questions techniques à poser pendant l'étude article par article.

[*Français*]

Nous accueillons aujourd'hui des représentants d'Environnement et Changement climatique Canada : M. John Moffet, sous-ministre adjoint, Direction générale de la protection de l'environnement; Mme Laura Farquharson, directrice générale, Affaires législatives et réglementaires, Direction générale de la protection de l'environnement; Mme Jacqueline Gonçalves; directrice générale, Sciences et évaluation des risques, Direction générale des sciences et de la technologie; M. Bryan Stephens, gestionnaire par intérim, Politique législative, Direction générale de la protection de

[English]

Senators, we will resume debate on clause 50. As we finished this morning's meeting, an amendment proposed by Senator Miville-Dechêne was stood with a promise from the officials who said they would answer Senator McCallum's question. Is Ms. Farquharson here to satisfy that undertaking?

**Laura Farquharson, Director General, Legislative and Regulatory Affairs, Environmental Protection Branch, Environment and Climate Change Canada:** Yes, I can start. There were a number of aspects to the question. I could start with a further explanation on when does CBI come into question and when should it be determined whether something is CBI.

As I clarified before, we're talking about the general regime under section 313 that applies to the whole act, except where there's another specific regime, which I mentioned this morning. In the context of this bill, it applies to all parts of the chemicals management program process, and as Senator Dalphond rightly pointed out, it applies to information provided to a board of review as well. I thought it might help to explain a little bit about how the process works.

Let's take a risk assessment process of a substance. That usually starts with assessors in Environment and Climate Change Canada and Health Canada gathering information about a substance or substances, and on any particular substance programs will get many claims for confidential business information. On a section 71 notice, which asks about information on lots of substances, they may get up to thousands of claims.

So at this point, officials presume that the CBI claim is valid and they handle the information accordingly, and they're using all the information to assess whether the substance is toxic, and then they write a draft risk assessment. Before that risk assessment is published, government officials will validate the CBI claim for the subset of information that's included in that risk assessment. Doing it at this stage enables the government to focus on the information that will be published and ensures that we're not revealing information that is confidential business information, also have a chance to validate that it is and, if it truly is, have a chance to sometimes engage with the person who is claiming it to find another way to give that information. Then if all that fails, the minister can still disclose it.

l'environnement. Nous accueillons également un représentant de Santé Canada : M. Greg Carreau, directeur général, Direction de la sécurité des milieux.

[Traduction]

Honorables sénateurs, nous reprenons le débat sur l'article 50. À la fin de la réunion de ce matin, un amendement proposé par la sénatrice Miville-Dechêne a été reporté avec promesse des fonctionnaires qu'ils reviendraient avec une réponse à la question de la sénatrice McCallum. Est-ce que Mme Farquharson est ici pour satisfaire à cette demande?

**Laura Farquharson, directrice générale, Affaires législatives et réglementaires, Direction générale de la protection de l'environnement, Environnement et Changement climatique Canada :** Oui, je peux commencer. La question comportait plusieurs aspects. Je peux commencer par vous expliquer à quel moment entre en jeu la question des renseignements commerciaux confidentiels, les RCC, et à quel moment il y a lieu de déterminer s'il s'agit bien de RCC.

Comme je l'ai déjà expliqué, nous parlons du régime général prévu à l'article 313 qui s'applique à l'ensemble de la Loi, sauf s'il existe un autre régime particulier, comme je l'ai dit ce matin. Dans le contexte de ce projet de loi, le régime s'applique à toutes les étapes du processus de gestion des produits chimiques et, comme le sénateur Dalphond l'a relevé à juste titre, il s'applique également aux renseignements fournis à une commission de révision. J'ai pensé qu'il serait peut-être utile d'expliquer un peu comment cela fonctionne.

Prenons le processus d'évaluation des risques que présente une substance. Cela commence habituellement par des évaluateurs d'Environnement et Changement climatique Canada et de Santé Canada qui recueillent de l'information sur une substance ou sur des substances et qui, dans bien des cas, recevront de nombreuses allégations de renseignements commerciaux confidentiels. Dans le cas d'un avis publié en vertu de l'article 71 qui demande de l'information sur un grand nombre de substances, ces allégations peuvent se compter par milliers.

À ce moment-là, les fonctionnaires présumant que l'allégation de RCC est valable et ils traitent l'information en conséquence, et ils se servent de tout ce qu'ils ont pour évaluer si la substance est toxique, puis ils rédigent une ébauche d'évaluation des risques. Avant que cette évaluation soit publiée, des fonctionnaires vérifient si l'allégation de RCC est bien valable pour cette partie des renseignements qui est indiquée dans l'évaluation des risques. Le fait de le faire à ce moment-là permet au gouvernement de s'en tenir aux renseignements qui seront publiés et de veiller à ne pas divulguer des renseignements commerciaux confidentiels; cela lui permet aussi de vérifier l'allégation et, si elle est fondée, de communiquer au besoin avec la personne qui fait l'allégation afin de trouver une autre façon de fournir ces renseignements. Si tout cela échoue, le ministre peut encore les divulguer.

I thought that might be a helpful explanation for when it comes into play, and how much information there is and if it were required to be done at every moment at every time before any of the information was used or you took any other step, it really would grind the system to a halt.

**The Chair:** Thank you.

**Senator Galvez:** Maybe I will ask the question in this form: Does public safety and security supersede commercial secrets, or is it the other way around? Do commercial secrets supersede public safety and security?

**Ms. Farquharson:** For sure under this act environmental protection and human health is the concern, and if the information is confidential business information but it's crucial that it be disclosed, as say it's the basis of an assessment and there's no way to sort of frame it so you don't have to reveal the confidential part of it, then the minister can disclose it, so long as the public interest outweighs the private interest and confidentiality. It's not prohibited under the Access to Information Act.

**The Chair:** I think that's very useful.

We're going to go back to the motion of Senator Miville-Dechéne. She had a motion on the floor.

**Senator Miville-Dechéne:** Dear colleagues, I had wanted to improve on the improvements that Bill S-5 made on the issue of transparency. However, the comments of my colleagues this morning seems to indicate that the language I propose is too prescriptive and will limit the margin of manoeuvre of the environment department in the case of emergencies.

With your permission, I will withdraw my amendment that was under discussion. Is that agreed?

**The Chair:** With leave? She withdraws her proposed amendment.

**Hon. Senators:** Agreed.

**Senator Miville-Dechéne:** Instead, I'm proposing another amendment, JMD-S5-50-35-10a, which was just distributed to you. It's very short.

With this amendment, I'm going back to my first idea, which is to try to limit the loopholes in the section about confidentiality. I will read this amendment. Clause 50, page 35. I move:

That Bill S-5 be amended in clause 50, on page 35, by deleting lines 10 to 13.

J'ai pensé que cela pourrait être utile pour expliquer à quel moment cela entre en jeu et quelle quantité de renseignements il peut y avoir. S'il fallait le faire chaque fois avant que des renseignements soient utilisés ou que toute autre mesure soit prise, cela paralyserait vraiment le système.

**Le président :** Merci.

**La sénatrice Galvez :** Je vais peut-être poser la question sous cette forme alors : la sécurité publique a-t-elle préséance sur les secrets commerciaux, ou est-ce l'inverse? Les secrets commerciaux ont-ils préséance sur la sécurité publique?

**Mme Farquharson :** Il est certain qu'en vertu de cette loi, c'est la protection de l'environnement et la santé humaine qui comptent, et si les renseignements sont confidentiels, mais qu'il faut absolument qu'ils soient divulgués, parce que c'est sur eux, disons, que repose une évaluation et qu'il n'y a pas moyen de les recadrer de manière à protéger ce qu'ils ont de confidentiel, alors le ministre peut les divulguer, pourvu que l'intérêt public l'emporte sur l'intérêt privé et la confidentialité. Ce n'est pas interdit en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

**Le président :** Je pense que c'est très utile.

Nous allons revenir à la motion de la sénatrice Miville-Dechéne. Elle a présenté une motion.

**La sénatrice Miville-Dechéne :** Chers collègues, je voulais ajouter aux améliorations que le projet de loi S-5 apporte en matière de transparence. Cependant, les commentaires de mes collègues ce matin portent à croire que le libellé que je propose est trop prescriptif et qu'il limitera la marge de manoeuvre du ministère de l'Environnement en cas d'urgence.

Avec votre permission, je vais retirer l'amendement que je proposais. Est-ce qu'on est d'accord?

**Le président :** Avec permission? Elle retire son amendement.

**Des voix :** D'accord.

**La sénatrice Miville-Dechéne :** Je propose plutôt un autre amendement, JMD-S5-50-35-10a, qui vient de vous être distribué. C'est très court.

Avec cet amendement, je reviens à ma première idée, qui est d'essayer de limiter les échappatoires dans l'article sur la confidentialité. Je vais vous le lire. Article 50, page 35. Je propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 50, à la page 35, par suppression des lignes 10 à 13.

Let's go to Bill S-5 so we can understand what we're talking about. This is a simple and direct amendment. I want to remove from the bill three lines, which read as follows:

**Exceptions to requirement to give reasons**

(3) In the case of information provided under a regulation, order or notice, reasons for a request for confidentiality are not required if the regulation, order or notice so specifies.

As I mentioned earlier, when he testified, I did ask the minister, Steven Guilbeault, why this extremely broad exception was present in the section of the bill that was supposed to reinforce transparency. We were told we would receive a written answer to that question. We have pushed and pushed, without much success, to understand what kind of information this exception was trying to protect, why it was necessary and under what circumstances.

We didn't get an answer, which would have enabled us to write a more focused sentence that permitted exceptions for confidentiality under certain circumstances.

It is impossible for me to understand why this giant loophole is necessary. I think we should eliminate those three lines, because the exception is overly broad and essentially would allow the government to undo or contradict the spirit of Bill S-5 through executive action.

It's much more focused now. I'm not going into "the minister" and the "shall" and all that. I'm just taking out three lines that have not been explained to me and which I think are superfluous and essentially too broad to permit anything to go. As we see, this is supposed to be about transparency.

**Senator Kutcher:** Senator Miville-Dechêne, as sponsor of the bill, it's my duty to inform you and the rest of the committee that the government will support your amendment.

**Senator Miville-Dechêne:** This is good news.

**The Chair:** Any other questions or comments? It is moved by the Honourable Senator Miville-Dechêne:

That Bill S-5 be amended in clause 50, on page 35, by deleting lines 10 to 13.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Very good.

Does clause 50, as amended, carry?

Reportons-nous au projet de loi S-5 pour comprendre de quoi nous parlons. C'est simple et direct comme amendement. Je veux retirer du projet de loi trois lignes, qui se lisent comme suit :

**Exceptions à l'obligation de motiver**

(3) S'agissant de renseignements fournis en application d'un règlement, d'un arrêté ou d'un avis, la demande de confidentialité n'a toutefois pas à être motivée si le texte en cause le précise.

Comme je disais plus tôt, lors de son témoignage, j'ai demandé au ministre Steven Guilbeault pourquoi cette exception extrêmement étendue figurait dans l'article qui était censé renforcer la transparence. On nous a dit que nous recevions une réponse écrite à cette question. Nous avons insisté encore et encore, sans grand succès, pour savoir quel genre de renseignements cette exception visait à protéger, pourquoi c'était nécessaire et dans quelles circonstances.

Nous n'avons pas obtenu de réponse, qui nous aurait permis de libeller plus précisément des exceptions à la confidentialité dans certaines circonstances.

Je n'arrive pas à comprendre la nécessité de cette gigantesque échappatoire. Je pense que nous devrions éliminer ces trois lignes, parce que l'exception est trop générale et surtout parce qu'elle permettrait au gouvernement de défaire ou de contredire l'esprit du projet de loi S-5 par une mesure exécutive.

C'est beaucoup plus précis comme cela. Je ne me lance pas dans la formule « le ministre peut », etc. Je ne fais que supprimer trois lignes qui ne m'ont pas été expliquées, qui m'apparaissent superflues et qui, essentiellement, sont permissives au point de tout laisser passer. Comme on le voit, c'est censé se rapporter à la transparence.

**Le sénateur Kutcher :** Madame la sénatrice, en tant que parrain du projet de loi, il est de mon devoir de vous informer, ainsi que les autres membres du comité, que le gouvernement appuiera votre amendement.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Voilà une bonne nouvelle.

**Le président :** Y a-t-il d'autres questions? D'autres observations? L'honorable sénatrice Miville-Dechêne propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 50, à la page 35, par suppression des lignes 10 à 13.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Très bien.

L'article 50 modifié est-il adopté?

**Hon. Senators:** Agreed.

**Senator Patterson:** If I may, now that we've concluded this matter, I would like to raise a matter that has come to my attention today. During the committee meeting on May 19, before we started considering these amendments, we had agreed that we could review clauses that have been dealt with if something came up, provided we had the agreement of the committee.

If I may, I want to say that I've been flooded with concerns about the new 10.1 amendment that we have already approved. With your permission, I would like to briefly explain the concerns.

**The Chair:** Is there a particular reason to deal with it at this point in time? Is it relevant to clause 51?

**Senator Patterson:** No.

**The Chair:** Could we delay that, as we did for the others, until the very end?

**Senator Patterson:** Yes, that's fine.

**The Chair:** Does the committee agree to deal with this?

**Hon. Senators:** Yes.

**The Chair:** Shall clause 51 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 52 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 53 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Clause 54, I'm being told by our experts, is in conflict with the amendment we just accepted.

**Senator Miville-Dechêne:** It is, and I was waiting for the vote, clause by clause, to ask for it to be suppressed, because it says exactly the same thing. I don't know what way is best.

**The Chair:** If I can provide an update. It is the tradition that when we have a clause that conflicts another clause, when we get to the second clause, we vote it down because there is one clause already that we did vote.

So when I ask, "Shall clause 54 carry," you should say "no."

Shall clause 54 carry?

**Des voix :** D'accord.

**Le sénateur Patterson :** Si vous permettez, maintenant que nous avons réglé cette question, j'aimerais en soulever une autre qui a été portée à mon attention aujourd'hui. Lors de la réunion du 19 mai, avant que nous commencions à étudier ces amendements, nous avons convenu que nous pourrions revenir sur des articles déjà débattus s'il survenait quelque chose de nouveau, à condition que le comité soit d'accord.

Je dois dire que des préoccupations ont fusé de toute part au sujet du nouvel amendement 10.1 que nous avons déjà approuvé. Avec votre permission, j'aimerais les expliquer brièvement.

**Le président :** Est-ce qu'il y a une raison particulière de s'en occuper à ce moment-ci? Est-ce que cela se rapporte à l'article 51?

**Le sénateur Patterson :** Non.

**Le président :** Pourrions-nous reporter cela, comme nous l'avons fait pour les autres, jusqu'à la toute fin?

**Le sénateur Patterson :** Oui, ça va.

**Le président :** Le comité est-il d'accord pour procéder ainsi?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'article 51 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 52 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 53 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Nos experts me disent que l'article 54 entre en conflit avec l'amendement que nous venons d'accepter.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Oui, et j'attendais le vote, article par article, pour demander qu'il soit supprimé, parce qu'il dit exactement la même chose. Je ne sais pas quelle est la meilleure façon de procéder.

**Le président :** Si je peux vous éclairer, l'usage veut que lorsque nous avons un article qui entre en conflit avec un autre article, quand nous arrivons au deuxième, nous le rejetons parce que le premier a déjà été mis aux voix.

Donc, à ma question « L'article 54 est-il adopté? », vous répondez non.

L'article 54 est-il adopté?

**Hon. Senators:** No.

**The Chair:** We're doing well.

**Senator Miville-Dechêne:** Thank you.

**The Chair:** Clause 55?

**Ms. Fortin:** This is not an amendment. It's a clause in the bill that was conflicting with Senator Miville-Dechêne's amendment. So it's not in the road map.

**The Chair:** We're at clause 55, so I think we're at page 59.

**Ms. Fortin:** We would be at number 59 in the road map.

**The Chair:** We're going to go to 59. After we finish 59, we'll come back to 55 and 56 for some reason.

We're back to clause 55, and Senator Patterson has a proposed amendment.

**Senator Seidman:** Paragraph 59, clause 55.

**The Chair:** Senator Patterson.

**Senator Patterson:** Yes. Thank you, Mr. Chair.

This is DGP-S5-55.1-37-39. I move:

That Bill S-5 be amended on page 37 by adding the following after line 39:

**“55.1 The Act is amended by adding the following after section 331:**

**331.1 (1)** The Minister may issue an emergency certificate authorizing any activity that does not comply with this Act if the Minister is satisfied that the activity is necessary to deal with an emergency in which there is danger to public safety.

**(2)** An emergency certificate is not a statutory instrument for the purposes of the *Statutory Instruments Act*, and the contents of an emergency certificate may be issued orally, but the emergency certificate shall be issued in writing as soon as possible and the writing is conclusive proof of its content.

**(3)** An emergency certificate may include terms and conditions governing the authorized activity, and if any of the terms or conditions are not complied with in the course of carrying on the activity, the Act and regulations apply to the activity as though the certificate did not exist.

**(4)** An emergency certificate may specify the persons who may carry on the activity.

**Des voix :** Non.

**Le président :** Nous nous en tirons bien.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Merci.

**Le président :** L'article 55?

**Mme Fortin :** Ce n'est pas un amendement. C'est un article du projet de loi qui allait à l'encontre de l'amendement de la sénatrice Miville-Dechêne. Ce n'est donc pas sur la feuille de route.

**Le président :** Nous en sommes à l'article 55, à la page 59, je pense.

**Mme Fortin :** Ce serait plutôt au numéro 59 sur la feuille de route.

**Le président :** Nous allons donc au 59. Puis, pour quelque raison, nous reviendrons au 55 et au 56.

Bon, nous revenons à l'article 55, et le sénateur Patterson propose un amendement.

**La sénatrice Seidman :** Numéro 59, article 55.

**Le président :** Sénateur Patterson, c'est à vous.

**Le sénateur Patterson :** Oui. Merci, monsieur le président.

Il s'agit de l'amendement DGP-S5-55.1-37-39. Je propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à la page 37, par adjonction, après la ligne 40, de ce qui suit :

**« 55.1 La même loi est modifiée par adjonction, après l'article 331, de ce qui suit :**

**331.1 (1)** Le ministre peut délivrer un certificat d'urgence autorisant toute activité qui n'est pas conforme à la présente loi s'il est convaincu que l'activité est nécessaire pour qu'il soit remédié à une situation d'urgence comportant une menace pour la sécurité publique.

**(2)** Un certificat d'urgence n'est pas un texte réglementaire pour l'application de la *Loi sur les textes réglementaires*; la teneur d'un certificat d'urgence peut être communiquée verbalement, mais le certificat doit être établi par écrit dès que possible, l'écrit faisant dès lors foi de son contenu.

**(3)** Un certificat d'urgence peut être assorti de conditions régissant l'activité autorisée, auquel cas l'inobservation de l'une d'entre elles entraîne à l'égard de cette activité l'application des dispositions de la loi et des règlements comme si le certificat n'existait pas.

**(4)** Un certificat d'urgence peut préciser les personnes qui peuvent exercer l'activité autorisée.

(5) The Minister may revoke an emergency certificate as the Minister considers appropriate.”.

This amendment would provide the Governor-in-Council the right to suspend the application of certain provisions of the act during times of emergency or exceptional circumstances. It's the elaboration of the section in the act, in the bill, that deals with emergencies.

This provision is present in other critical federal acts and regulations; however, when industry asked for flexibility from the government to suspend these requirements during the COVID-19 pandemic, the government could not provide anything other than “compliance flexibility,” which I took to mean casting a blind eye to the practice. We heard testimony on that from industry.

It is important to note here that the Transportation of Dangerous Goods Act has a similar provision. While no one wants another pandemic, this would provide the government with the ability to issue emergency certificates in a variety of manners allowing for the seamless continuation of business. It would also grant the government with the ability to revoke those emergency certificates once the public emergency is over.

The amendment has been structured in such a way that it is meant to continue to ensure accountability, transparency and oversight, while recognizing that sometimes things beyond our control make it impossible to operate business as usual.

The pandemic was a perfect opportunity to realize that there was, in my view, an omission in the regime that this amendment seeks to correct to deal with such emergency situations only.

Thank you, Mr. Chair.

**Senator Kutcher:** The government opposes the motion for the following reasons: First, there is still a due diligence defence for all infractions.

Before taking enforcement action, ECCC considers aggravating factors such as emergencies; and, second, Environment and Climate Change Canada's laws protect the environment, human health and conservation and, therefore, it is vital that they remain in effect at all times. Environmental standards should not be weakened due to a crisis, including the COVID-19 pandemic.

I would ask the officials, if they have anything further to elaborate on this particular issue, to chime in at this time.

**John Moffet, Assistant Deputy Minister, Environmental Protection Branch, Environment and Climate Change Canada:** Senators, when the pandemic started, all departments reviewed their statutes and regulations and had to decide how to

(5) S'il l'estime indiqué, le ministre peut révoquer le certificat d'urgence. ».

Cet amendement donnerait au gouverneur en conseil le droit de suspendre l'application de certaines dispositions de la Loi en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles. Il renchérit sur l'article du projet de loi qui traite des urgences.

On trouve cette disposition dans d'autres lois et règlements fédéraux essentiels. Toutefois, lorsque l'industrie a demandé au gouvernement de lui accorder de la souplesse pour suspendre ces exigences pendant la pandémie de COVID-19, le gouvernement n'a rien eu d'autre à offrir que de la « souplesse en matière de conformité », autant dire fermer les yeux sur la pratique. Nous avons entendu des témoignages de l'industrie à ce sujet.

Il est important de noter que la Loi sur le transport des marchandises dangereuses contient une disposition semblable. Bien que personne ne souhaite une autre pandémie, le gouvernement aurait le pouvoir de délivrer des certificats d'urgence de différentes manières et de permettre ainsi aux affaires de suivre leur cours normal. Il aurait aussi le pouvoir de révoquer ces certificats une fois l'état d'urgence levé.

L'amendement est structuré de telle façon qu'il maintient la reddition de comptes, la transparence et la surveillance, tout en reconnaissant que, parfois, des choses indépendantes de notre volonté peuvent entraver le cours normal des affaires.

À cause justement de la pandémie, nous avons pu nous rendre compte qu'il y avait une lacune dans le régime, à mon avis, une lacune que cet amendement cherche à corriger à l'égard seulement de pareilles situations d'urgence.

Merci, monsieur le président.

**Le sénateur Kutcher :** Le gouvernement s'oppose à la motion pour les raisons suivantes : premièrement, il y a toujours une défense fondée sur la diligence raisonnable pour toutes les infractions.

Avant de prendre des mesures, Environnement et Changement climatique Canada tient compte de facteurs aggravants comme les urgences; deuxièmement, les lois environnementales protègent le milieu, la santé humaine et la conservation et, par conséquent, il est essentiel qu'elles restent en vigueur en tout temps. Les normes environnementales ne doivent pas être assouplies en raison d'une crise, y compris la pandémie de COVID-19.

Je demanderais aux fonctionnaires, s'ils ont quelque chose à ajouter à ce sujet, d'intervenir maintenant.

**John Moffet, sous-ministre adjoint, Direction générale de la protection de l'environnement, Environnement et Changement climatique Canada :** Honorables sénateurs, au début de la pandémie, tous les ministères ont passé en revue

deal with the issue of the impossibility, in some cases, of full compliance with requirements, federal statutes and regulations, while at the same time complying with public health orders that were issued from time to time across the country.

At Environment and Climate Change Canada, we concluded with the minister that we did not need to make any changes to our legislation. We did not need to stand down our regulations, precisely as Senator Kutcher has explained, because of the defence of due diligence.

If a company that is subject to a regulation does everything reasonable in its powers to comply, but cannot take certain steps because of an emergency that has arisen — whether it's for 24 hours or two years — then, first of all, there would be no need to take enforcement action and, secondly, if we did, there would be the defence of due diligence.

That's why we didn't proceed with any amendment of this nature. We're also concerned that if we put in place an amendment like this that we would then have to immediately issue such emergency certificates and, on a case-by-case basis, remove them in a timely way.

We concluded that the more appropriate thing to do would be to leave all environmental requirements in place and rely on the obligation of due diligence.

**The Chair:** Apparently the interpretation is not working.

Your headset is not connected, I suspect, Mr. Moffet.

**Mr. Moffet:** Can you hear me now?

**The Chair:** Yes, we can.

**Mr. Moffet:** I was repeating Senator Kutcher's point that, from the very outset of the pandemic, we relied on the defence of due diligence. We concluded that that was a more appropriate approach, rather than pursuing an amendment like this, which would require us to issue certificates for close to 100 regulations and obligations, and then remove them on a case-by-case basis to ensure that there is timely protection of the environment. Instead, we leave all environmental obligations in place and give companies and all regulated parties the defence of due diligence.

Minister Wilkinson explained this approach to all companies via a series of letters and teleconferences. We heard absolutely no complaints about the approach, and no inappropriate enforcement activity has occurred in the last two years to our knowledge.

leurs lois et leurs règlements et ont dû trancher la question de l'impossibilité, dans certains cas, de se conformer pleinement aux exigences, aux lois et aux règlements fédéraux, tout en respectant les ordonnances de santé publique émises de temps à autre dans l'ensemble du pays.

À Environnement et Changement climatique Canada, nous avons conclu avec le ministre que nous n'avions pas besoin d'apporter des changements à nos lois. Nous n'avions pas besoin de suspendre l'application de nos règlements, justement à cause de la défense fondée sur la diligence raisonnable, comme le sénateur Kutcher l'a expliqué.

Si une entreprise assujettie à un règlement fait tout ce qui est en son pouvoir raisonnable pour s'y conformer, mais qu'elle ne peut prendre certaines mesures en raison d'une urgence qui est survenue — qu'elle dure 24 heures ou 2 ans —, alors, pour commencer, il n'y aurait pas lieu de prendre des mesures et, deuxièmement, si nous le faisons, l'entreprise pourrait se défendre en invoquant la diligence raisonnable.

C'est pourquoi nous n'avons proposé aucun amendement de cette nature. Nous craignons également, advenant l'adoption d'un amendement comme celui-ci, de devoir délivrer immédiatement de tels certificats d'urgence et, au cas par cas, les retirer en temps opportun.

Nous avons conclu que la meilleure chose à faire serait de laisser en place toutes les exigences environnementales et de nous en remettre à l'obligation de diligence raisonnable.

**Le président :** Apparemment, l'interprétation ne fonctionne pas.

Je suppose que votre casque d'écoute n'est pas branché, monsieur Moffet.

**M. Moffet :** M'entendez-vous maintenant?

**Le président :** Oui, nous vous entendons.

**M. Moffet :** Je reprenais l'argument du sénateur Kutcher selon lequel, dès le début de la pandémie, nous nous en sommes remis à la défense fondée sur la diligence raisonnable. Nous avons conclu que cela valait mieux que d'adopter un amendement comme celui-ci, qui nous obligerait à délivrer des certificats applicables à près d'une centaine de règlements et d'obligations, puis à les révoquer un par un pour assurer la protection de l'environnement en temps opportun. Nous laissons plutôt en place toutes les obligations environnementales et nous laissons aux entreprises et à toutes les parties réglementées le loisir de se défendre en invoquant la diligence raisonnable.

Le ministre Wilkinson a expliqué cette démarche à toutes les entreprises au moyen d'une série de lettres et de téléconférences. Nous n'avons entendu absolument aucune plainte à ce sujet et, à notre connaissance, aucune mesure extraordinaire n'a dû être appliquée au cours des deux dernières années.

**Senator McCallum:** For Senator Patterson or the officials, how would this emergency certificate affect Indigenous people? Sometimes it's that emergency situation that can overpower the ability of First Nations to address concerns that they have. How would they be protected?

**Senator Patterson:** This would still require that the minister issue a certificate and publish that order, so there would be transparency for all concerned in the amendment I propose. It wouldn't be done in secret. I hope that answers the question.

**The Chair:** Are we ready to proceed with the question? It is moved by the honourable Senator Patterson that Bill S-5 be amended on clause 55.1, page 37, after line 39.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment? Those for, hands up. Those against, hands down. Defeated.

Shall clause 55, as amended, carry? Carried.

Shall clause 56 carry? Senator Patterson, I believe you have an amendment.

**Senator Patterson:** Thank you, Mr. Chair. This is an amendment to clause 56 on page 38.

**The Chair:** It's number 60.

**Senator Patterson:** Number 60 on the road map.

**The Chair:** S5-56-38-1.

**Senator Patterson:** I move:

That Bill S-5 be amended in clause 56, on page 38,

(a) by replacing line 1 with the following:

“**56 (1) Subsections 332(1) and (2) of the Act are re-**;

(b) by adding the following after line 21:

“(2) **Section 332 of the Act is amended by adding the following after subsection (3):**

(4) In addition to any other requirement of this Act, a notice under this Act, a notice of any consultation to be held in relation to a matter under this Act and any decision made under this Act for which a notice is not otherwise required under this Act must be made public to the greatest extent possible, including by being published

(a) by the Minister on their departmental website;

**La sénatrice McCallum :** Je m'adresse au sénateur Patterson ou aux fonctionnaires : en quoi ce certificat d'urgence toucherait-il les Autochtones? Parfois, c'est l'état d'urgence même qui empêche des Premières Nations de s'attaquer à des problèmes qu'elles ont. Comment seraient-elles protégées?

**Le sénateur Patterson :** Il faudrait tout de même que le ministre délivre un certificat et publie l'ordonnance, de sorte qu'il y aurait transparence pour toutes les parties concernées par l'amendement que je propose. Cela ne se ferait pas en secret. J'espère que cela répond à la question.

**Le président :** Sommes-nous prêts à passer au vote? L'honorable sénateur Patterson propose que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 55.1, page 37, après la ligne 40.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement? Si vous êtes pour, levez la main. Si vous êtes contre, baissez la main. La motion est rejetée.

L'article 55 modifié est-il adopté? Adopté.

L'article 56 est-il adopté? Sénateur Patterson, je crois que vous avez un amendement.

**Le sénateur Patterson :** Merci, monsieur le président. Il s'agit d'un amendement à l'article 56, à la page 38.

**Le président :** C'est le numéro 60.

**Le sénateur Patterson :** Oui, numéro 60 sur la feuille de route.

**Le président :** S5-56-38-1.

**Le sénateur Patterson :** Je propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 56, à la page 38 :

a) par substitution, à la ligne 1, de ce qui suit :

« **56 (1) Les paragraphes 332(1) et (2) de la même loi** »;

b) par adjonction, après la ligne 21, de ce qui suit :

« **(2) L'article 332 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (3), de ce qui suit :**

(4) En sus des autres obligations imposées par la présente loi, l'avis prévu par la présente loi, l'avis relatif à la tenue d'une consultation sur une question prévue par la présente loi et toute décision rendue sous le régime de la présente loi pour laquelle un avis n'est pas requis en application de la présente loi seront publiés, dans toute la mesure du possible :

a) sur le site Web du ministère, par le ministre;

(b) in a newspaper or other periodical that, in the Minister's opinion, has a large circulation; and

(c) in the Environmental Registry and in the *Canada Gazette*.

(5) A notice published in accordance with paragraphs 4(a) to (c) must include an indication of any opportunities for public participation that may be available in relation to the content of the notice.

(6) In addition to any other requirements of this Act, a notice of a public consultation is to be published in accordance with paragraphs (4)(a) to (c) at least 60 days before the consultation is to occur.”.

Mr. Chair, if I may speak to the amendment. Karen Wristen of the Living Oceans Society told us the story of AquaBounty. This is the GMO-modified Atlantic salmon species company that operates in Prince Edward Island. As a lawyer in the environmental NGO space, she felt she should not have been taken by surprise that a new species of salmon had been introduced in Canadian lands and waters.

Ms. Wristen told our committee that:

In the complete absence of any public information in Canada regarding the risk assessment or the status of Aquabounty's application, Living Oceans and Ecology Action Centre filed for judicial review of the decision to permit the manufacture and export of AAS. It would be fully a year before the government produced its record of decision and longer still until we were finally permitted to see the risk assessment.

I was discomfited to hear about the details of their lawsuit, and I believe we have an opportunity here with this amendment to ensure that government decisions and all relevant information is released to the public in a timely and transparent manner. This amendment would set the disclosure of documents done expeditiously after a decision has been rendered as well as a 60-day notice period prior to the start of a public consultation.

**Senator Kutcher:** Mr. Chair, the government appreciates the senator's motions but opposes it on the basis that it would be redundant and duplicative. The government feels that the act already provides publication requirements to the greatest extent possible. For example, the Environmental Registry scope, as determined in Part 2 of the act, is already widely available.

I could ask officials to provide us additional information about this issue at this time.

b) dans un journal ou un périodique que le ministre considère à grande diffusion;

c) dans le Registre et la *Gazette du Canada*.

(5) L'avis publié conformément aux alinéas (4)a) à c) doit inclure les possibilités de participation du public en lien avec le contenu de l'avis.

(6) En sus des autres obligations imposées par la présente loi, un avis sera publié conformément aux alinéas (4)a) à c) au moins soixante jours avant la tenue d'une consultation publique. ».

Monsieur le président, permettez-moi de parler de l'amendement. Karen Wristen, de la Living Oceans Society, nous a raconté l'histoire d'AquaBounty. Il s'agit de l'entreprise qui produit à l'Île-du-Prince-Édouard une espèce de saumon atlantique génétiquement modifiée. Avocate dans le monde des ONG environnementales, Mme Wristen disait qu'elle n'aurait pas dû apprendre par surprise qu'une nouvelle espèce de saumon avait fait son apparition dans les terres et les eaux canadiennes.

Mme Wristen a dit au comité :

Puisque le public canadien ne disposait d'aucune information sur l'évaluation des risques en cours ou sur la demande présentée par Aquabounty, Living Oceans et l'Ecology Action Centre ont demandé que la décision autorisant la fabrication et l'exportation de SAA [saumon AquAdvantage] fasse l'objet d'un contrôle judiciaire. Il faudra plus d'un an pour que le gouvernement produise son rapport de décision et plus longtemps encore avant que nous puissions enfin consulter l'évaluation des risques.

J'ai été déconcerté d'entendre le récit de leur poursuite, et je crois que cet amendement nous donne l'occasion de veiller à ce que les décisions du gouvernement et tous les renseignements pertinents soient rendus publics en temps utile et en toute transparence. Il exigerait la prompt communication des documents après qu'une décision a été rendue, ainsi qu'un préavis de 60 jours avant le début d'une consultation publique.

**Le sénateur Kutcher :** Monsieur le président, le gouvernement comprend les motions du sénateur, mais il s'y oppose parce qu'elles seraient redondantes et feraient double emploi. Le gouvernement estime que la Loi prévoit déjà des exigences de publication dans toute la mesure possible. Par exemple, il y a toute la portée du Registre de la protection de l'environnement, telle qu'établie dans la partie 2 de la Loi.

J'aimerais demander aux fonctionnaires de nous en dire davantage à ce sujet.

**Senator Galvez:** I understand the comment of Senator Kutcher that this is being redundant, but I think it's in different parts. I think this clarifies and makes transparency increase and improve. When it comes to transparency, there is not enough redundancy. I support this.

However, I will ask Senator Patterson if he will agree that in the line where it says "not otherwise required under this Act must be made public" to strike out "to the greatest extent possible" because he's making a list there. So take out "to the greatest extent possible" and continue with "including by being published (a) and (b)."

I will suggest that (c) be split in two because these are two completely different media outlets. So it would read "(c) in the Environmental Registry" and "(d) in the *Canada Gazette*."

But I support this amendment.

**The Chair:** Just to be very clear, you mentioned you support the amendment, but if I understand it, you're also proposing an amendment for the amendment.

**Senator Galvez:** A subamendment.

**The Chair:** Can you repeat exactly your proposed amendment?

**Senator Galvez:** I will read it:

(a) by replacing line 1 with the following:

56 (1) Subsections 332(1) and (2) of the Act are re-;

(b) by adding the following after line 21:

(2) Section 332 of the Act is amended by adding the following after subsection (3):

(4) In addition to any other requirement of this Act, a notice under this Act, a notice of any consultation to be held in relation to a matter under this Act and any decision made under this Act for which a notice is not otherwise required under this Act must be made public to the greatest extent possible, including by being published

(a) by the Minister on their departmental website;

(b) in a newspaper or other periodical that, in the Minister's opinion, has a large circulation;

(c) in the environmental registry; and

(d) in the *Canada Gazette*.

**La sénatrice Galvez :** Je comprends le commentaire du sénateur Kutcher selon lequel c'est redondant, mais je pense que c'est dans des parties différentes. Je trouve que cet amendement clarifie les choses et renforce la transparence. En matière de transparence, il n'y a jamais trop de redondance. J'appuie cet amendement.

Cependant, je vais demander au sénateur Patterson s'il est d'accord pour qu'à la ligne où il est écrit « pas autrement requis par la présente loi, doivent être rendus publics », on supprime les mots « dans la mesure du possible » parce qu'il dresse une liste là. Donc, on enlève « dans la mesure du possible » et on enchaîne avec « notamment par la publication a) et b) ».

Je propose que l'alinéa c) soit divisé en deux, car il s'agit de deux médias complètement différents. On lirait donc : « c) dans le Registre de la protection de l'environnement » et « d) dans la *Gazette du Canada*. »

Mais j'appuie cet amendement.

**Le président :** Pour que ce soit bien clair, vous dites appuyer l'amendement, mais vous proposez aussi un amendement à l'amendement.

**La sénatrice Galvez :** Un sous-amendement.

**Le président :** Pouvez-vous répéter exactement l'amendement que vous proposez?

**La sénatrice Galvez :** Je vais le lire :

a) par substitution, à la ligne 1, de ce qui suit :

56 (1) Les paragraphes 332(1) et (2) de la même loi

b) par adjonction, après la ligne 21, de ce qui suit :

(2) L'article 332 de la même loi est modifié par adjonction, après le paragraphe (3), de ce qui suit :

(4) En plus de toute autre exigence de la présente loi, un avis en vertu de la présente loi, un avis de toute consultation à tenir sur un sujet relevant de la présente loi et toute décision prise en vertu de la présente loi pour laquelle un avis n'est pas autrement requis par la présente loi, doivent être rendus publics dans la mesure du possible, notamment par la publication :

a) par le ministre sur le site web de son ministère;

b) dans un journal ou un autre périodique qui, de l'avis du ministre, est largement diffusé;

c) dans le Registre de la protection de l'environnement;

d) dans la *Gazette du Canada*.

(5) A notice published in accordance with paragraphs 4(a) to (c) must include an indication of any opportunities for public participation that may be available in relation to the content of the notice.

(6) In addition to any other requirements of this Act . . . is to occur.

**The Chair:** Can I ask you just to pinpoint as you read all of the amendment exactly what is being changed, exactly what words? Could you do that for us?

**Senator Galvez:** Yes. Sure. In item (4), the last line is “not otherwise required under this act must be made public,” and then strike “to the greatest extent possible.” Take that out.

**The Chair:** Could you repeat that slowly? You’re on paragraph (4). The sixth line?

**Senator Galvez:** Yes, in the third line in section (4), “is not otherwise required under this act must be made public, including by being published.” Take out “to the greatest extent possible.” Because he’s already listing the places. So take out “to the greatest extent possible.”

Then continue with (a), (b), strike out “and” and do “(c) in the environmental registry” and “(d) in the *Canada Gazette*.”

**Senator Seidman:** I guess I’m speaking to both the subamendment and the amendment. I just find this quite extraordinarily unusual in the sense that the sort of regular practice is the use of the gazettes, one and two. They’re both published so all stakeholders can see them. There are lots of consultations publicly with the parties who might be involved. If I look at 332 (1), “the minister shall publish in the *Canada Gazette* a copy of every order or regulation. . . .” This is under the current clauses that you’re trying to change. But it already says:

The Minister shall publish in the *Canada Gazette* a copy of every order or regulation proposed to be made by the Minister of the Governor in Council under this Act . . . .

And then notice of objection, so stakeholders can make notices of objection within 60 days after the publication of a proposed order or regulation in the *Canada Gazette*.

This is pretty routine and standard in making regulations for every piece of legislation. So why would we want the minister to put it on his departmental website and other periodicals? It just seems very exceptional, to me.

**The Chair:** Senator Galvez, did you want to answer that?

(5) Un avis publié conformément aux alinéas (4)a) à (4)c) doit indiquer toute possibilité de participation du public relativement à son contenu.

(6) Outre les autres exigences de la présente loi [...] doit se produire.

**Le président :** Puis-je vous demander de préciser exactement ce qui est modifié, quels mots exactement? Pourriez-vous faire cela pour nous?

**La sénatrice Galvez :** Oui. Bien sûr. Au paragraphe (4), la dernière ligne se lit « pas autrement requis par la présente loi, doivent être rendus publics », après quoi on biffe « dans la mesure du possible ». Enlevez cela.

**Le président :** Pourriez-vous répéter lentement? Vous êtes au paragraphe (4). La sixième ligne?

**La sénatrice Galvez :** Oui, à la troisième ligne du paragraphe (4), « pas autrement requis par la présente loi, doivent être rendus publics, notamment par la publication ». On enlève les mots « dans la mesure du possible », parce qu’on dresse déjà la liste des endroits où publier. Donc, enlevez « dans la mesure du possible ».

Ensuite, on continue avec a), b), on supprime le mot « et », puis on poursuit avec « c) dans le Registre de la protection de l’environnement » et « d) dans la *Gazette du Canada*. »

**La sénatrice Seidman :** J’imagine que je parle à la fois du sous-amendement et de l’amendement. Je trouve cela tout à fait inhabituel en ce sens que la pratique normale veut qu’on utilise les gazettes, une et deux. Les deux sont publiées pour que tous les intéressés puissent les consulter. Il y a beaucoup de consultations publiques avec les parties concernées. Si je regarde le paragraphe 332(1), « le ministre fait publier dans la *Gazette du Canada* les projets de décret, d’arrêté ou de règlement [...] » C’est ce que je lis sous les articles actuels que vous essayez de modifier. Cela dit déjà :

Le ministre fait publier dans la *Gazette du Canada* les projets de décret, d’arrêté ou de règlement prévus par la présente loi [...]

Il y a ensuite l’avis d’opposition, que les intéressés peuvent présenter dans les 60 jours suivant la publication d’un projet de décret ou de règlement dans la *Gazette du Canada*.

C’est une pratique assez courante quand on fait des règlements pour toute mesure législative. Alors pourquoi voudrions-nous que le ministre l’affiche sur le site Web de son ministère et dans d’autres périodiques? Cela me semble tout à fait exceptionnel.

**Le président :** Sénatrice Galvez, vouliez-vous répondre?

**Senator Galvez:** Well, it's because what we hear from the witness. We were hearing that the environmental registry needs a road map, that the information is difficult to access. For example, as Senator Patterson said, once people were aware of these genetically modified salmon they were already in the water. That demonstrates that there is a lack.

You're right, Senator Seidman, that everything should be in the *Canada Gazette*. Maybe the question is: Is the *Canada Gazette* consulted enough by everybody, by the common mortals, the citizens? Is that enough? I understand that there is a long list, but we heard witnesses say that the information is not enough and not easy to find, so how can we improve this?

**Senator Gold:** With the greatest respect for all, Senator Kutcher expressed the government's position opposing this amendment on the grounds that it was redundant and duplicative, alluded to the publication requirements and gave an example, and then asked a question of the officials. But before they were given a chance to answer, we've now gone to this further amendment, which is worthy of discussion and debate, but with respect, I would like to hear from the officials so that at least we can complete or at least that they could add whatever they choose to add or respond to Senator Kutcher's question. Thank you for that.

**The Chair:** Let's get the officials to respond more fully.

**Ms. Farquharson:** I will answer if that's okay. CEPA provides extensive opportunities for transparency and also public participation. I think there was a point that these different parts applying to different parts of the act in terms of what gets published, but the registry applies to the whole act and so does this 332 section.

In fact, as one senator had noted, there are requirements to publish all orders and regulations for comment or notice of objection and then made available to all stakeholders and Canadians through the *Canada Gazette* and CEPA registry, as well. In fact, I think more prescription is problematic, especially at this time when people are moving to electronic consultation, and I think the *Canada Gazette* is imminent at that stage where things will become even more accessible.

This actually says including by being published on all those three things. So it is redundant.

**Senator Patterson:** Mr. Chair, the reason for this amendment is we had a very controversial approval given on genetically modified Atlantic salmon that lawyers in the environmental field said they got no notice of. They had to sue Canada, and it took

**La sénatrice Galvez :** Eh bien, c'est à cause du témoignage que nous avons entendu. On nous a dit que le Registre de la protection de l'environnement avait besoin d'une feuille de route, qu'il était difficile d'accéder à l'information. Par exemple, comme disait le sénateur Patterson, quand les gens ont appris l'existence de ces saumons génétiquement modifiés, ils étaient déjà dans l'eau. Cela montre qu'il y a une lacune.

Vous avez raison, sénatrice Seidman, de dire que tout devrait se trouver dans la *Gazette du Canada*. La question est peut-être la suivante alors : est-ce que la *Gazette du Canada* est suffisamment consultée par tout le monde, par le commun des mortels, par les citoyens? Est-ce que c'est suffisant? Je comprends que la liste est longue, mais des témoins nous ont dit que l'information n'est pas suffisante et qu'elle n'est pas facile à trouver, alors que faisons-nous pour améliorer cela?

**Le sénateur Gold :** Je m'excuse bien humblement d'intervenir ici, mais le sénateur Kutcher a dit que le gouvernement s'opposait à cet amendement parce qu'il était redondant et faisait double emploi. Il a parlé des exigences de publication et donné un exemple, puis il a voulu poser une question aux fonctionnaires. Avant même qu'ils aient pu répondre, nous sommes passés à cet autre amendement, qui mérite discussion et débat, mais, en tout respect, j'aimerais entendre les fonctionnaires afin que nous puissions au moins clore cette partie-là ou, du moins, qu'ils aient la chance de répondre au sénateur Kutcher ou d'ajouter ce qu'ils veulent ajouter au débat. Merci.

**Le président :** Demandons donc aux fonctionnaires de nous en dire davantage.

**Mme Farquharson :** Je vais répondre si vous permettez. La LCPE offre de nombreuses possibilités de transparence et de participation du public. Quelqu'un a fait valoir, je crois, que l'exigence de publication s'appliquait à des parties différentes de la Loi, mais en fait le Registre s'applique à l'ensemble de la Loi, tout comme l'article 332.

Comme une sénatrice l'avait observé, il est obligatoire de publier tous les décrets et règlements pour qu'ils soient commentés ou contestés, puis de les mettre à la disposition de tous les intéressés et de tous les Canadiens dans la *Gazette du Canada* et le registre de la LCPE. En fait, je pense qu'il est problématique de prescrire davantage, surtout à notre époque où les gens passent à la consultation électronique, et la *Gazette du Canada* m'apparaît s'imposer maintenant que les choses deviennent encore plus accessibles.

Cet amendement dit « notamment par la publication » dans chacune de ces trois choses. Alors, c'est redondant.

**Le sénateur Patterson :** Monsieur le président, la raison d'être de cet amendement est qu'une espèce de saumon atlantique génétiquement modifiée a fait l'objet d'une approbation très contestable et que les avocats du domaine de

them a year before they got the documents. So it's fine to say the act is transparent and public participation.

Mr. Butler said to our committee that back in 2013, you had to have a large magnifying glass and partiality for obscure parliamentary documents to find any notice of the approval process for genetically engineered salmon.

So I'm saying, regardless of what's in the act, it didn't work in a very important, high-profile case. People in the Atlantic region that I've talked to are still not fully aware of what's gone on here. So it isn't working, despite what may be in the act.

So, it may be reinforcing what we all want to believe in, but it did not happen in this case. My question to the official is: Can you explain why the Living Oceans had to sue and wait a year before the government finally produced its record of decision and longer still until they were finally permitted to see the risk assessment? Transparency and accountability did not work in that high-profile case. Is there an explanation for that? Thank you.

**Mr. Moffet:** At this point, I don't think I'm in a position to explain government practices or what happened in that particular case, and indeed, I wouldn't make any pretense that everything we have done in the past has been perfect. There is plenty of room for improvement, particularly in our ability and the way in which we disseminate information and make it accessible to all Canadians.

I guess the main point that I would like to urge senators to consider is that there are many areas in which practice and policy can be improved. Legislating yet another requirement may not be the right way to fix this problem. We already have an obligation to publish on the registry. We already have an obligation to publish many things in the *Canada Gazette*. Having a third obligation to publish won't necessarily lead to increased accessibility.

**The Chair:** Thank you. I would like to proceed with a vote, but first I want to be very clear. We're going to vote on the subamendment that Senator Galvez detailed, and I think we have a pretty good handle on that.

**Senator Patterson:** I would be happy to accept the proposed subamendment and modify my proposed amendment, if that makes it easier. I would accept Senator Galvez's recommendation on the subamendment.

**The Chair:** We have to vote on the subamendment before we get to the amendment.

**Senator Patterson:** All right.

l'environnement n'en ont pas été avisés au préalable. Ils ont dû poursuivre le Canada, et il leur a fallu un an avant d'obtenir les documents. C'est bien beau de dire que la Loi est transparente et qu'elle favorise la participation du public.

M. Butler a dit à notre comité qu'en 2013, il fallait avoir une grosse loupe et un goût certain pour les documents parlementaires obscurs pour trouver le moindre avis concernant le processus d'approbation du saumon génétiquement modifié.

Je dis donc que, peu importe ce que dit la Loi, cela n'a pas fonctionné dans un cas très important et très médiatisé. Les gens de la région de l'Atlantique à qui j'ai parlé ne savent toujours pas entièrement ce qui s'est passé ici. Donc, cela ne fonctionne pas, malgré ce que peut dire la Loi.

Cela renforce peut-être ce en quoi nous voulons tous croire, mais cela ne s'est pas produit dans ce cas-ci. Ma question au fonctionnaire est la suivante : pouvez-vous expliquer pourquoi Living Oceans a dû intenter une poursuite et attendre un an avant que le gouvernement produise son rapport de décision, et plus longtemps encore avant de pouvoir enfin consulter l'évaluation des risques? La transparence et la reddition de comptes n'ont pas fonctionné dans cette affaire très médiatisée. Est-ce qu'il y a une explication à cela? Merci.

**M. Moffet :** Pour l'instant, je ne crois pas être en mesure d'expliquer les pratiques du gouvernement ou ce qui s'est passé dans ce cas particulier, et d'ailleurs je ne prétendrais pas que tout ce que nous avons fait dans le passé a été parfait. Il y a beaucoup de place pour l'amélioration, particulièrement en ce qui concerne notre capacité et notre manière de diffuser l'information et de la rendre accessible à tous les Canadiens.

Ce que je voudrais surtout que vous reteniez, c'est qu'il y a de nombreux domaines où la pratique et la politique peuvent être améliorées. Imposer par la loi une exigence de plus n'est peut-être pas la bonne façon de régler le problème. Nous avons déjà l'obligation de publier dans le Registre. Nous avons déjà l'obligation de publier beaucoup de choses dans la *Gazette du Canada*. Ajouter une troisième obligation de publication n'amènera pas nécessairement une plus grande accessibilité.

**Le président :** Merci. J'aimerais passer au vote, mais je tiens d'abord à être très clair. Nous allons voter sur le sous-amendement que la sénatrice Galvez a présenté en détail, et je pense que nous en avons une assez bonne idée.

**Le sénateur Patterson :** Je serais heureux d'accepter le sous-amendement proposé et de modifier mon amendement, si cela peut faciliter les choses. J'accepte la recommandation que la sénatrice Galvez fait dans son sous-amendement.

**Le président :** Nous devons voter sur le sous-amendement avant de passer à l'amendement.

**Le sénateur Patterson :** D'accord.

**The Chair:** All in favour of the subamendment, please raise your hand. Those against the subamendment, hands down. Carried.

Let's go to the amendment. All those in favour of the amendment as proposed by Senator Patterson that Bill S-5 be amended on clause 56 at page 38 on line 1 after 21. All in favour of the amendment, please raise your hand. All those against? Carried.

Shall clause 56, as amended, carry? Carried.

With leave, shall clauses 57 to 56 carry?

Clause 57.1, which is a new clause submitted by Senator Arnot and Senator Sorensen. So clause 57, carried. The floor is yours.

**Senator Sorensen:** Senator Arnot will speak to it.

**Senator Arnot:** Thank you, chair, and thank you, Senator Sorensen for introducing this amendment. Of course, I fully support it. I am beseeching senators here to give due consideration to this. I think it has the potential to make a statement by the Senate on a very important issue and one which needs to be addressed.

As everyone here knows, Senator McCallum has spoken about pollution issues and environmental issues, particularly as it affects First Nations people, land reserves and lands. She's made these comments at every meeting of the committee right from its inception, and she has brought forward evidence to support arguments and given evidence herself from her own knowledge, which has been very instructive.

In addition to that, I can say that because I'm a member of the Aboriginal Peoples Committee and Senator Sorensen, Senator Miville-Dechéne, Senator Patterson and I have heard some augmenting evidence that is very important, particularly from the Tataskweyak First Nation in treaty 5 territory in Manitoba on the Nelson River waterway, and most recently last Friday from Chief Marshall from the Mi'kmaq first nation of Potlotek in Nova Scotia concerning alarming evidence from both of those witnesses. I say that Canadians would be shocked, appalled and ashamed if they knew what their government has done and not done with respect to the environmental issues and the water issues facing First Nations people. There has been a clear breach of the treaty relationship. There has been a clear breach of the honour of the Crown. There has been a clear breach of the trust relationship or the fiduciary duty that Canada has towards Indigenous people. I say that is symptomatic of a lack of respect and a lack of understanding, and it's symptomatic of a broken relationship.

**Le président :** Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement lèvent la main. Que tous ceux qui sont contre baissent la main. Adopté.

Passons à l'amendement. Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement proposé par le sénateur Patterson, que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 56, à la page 38, à la ligne 1 et après la ligne 21, lèvent la main. Tous ceux qui sont contre? Adopté.

L'article 56 modifié est-il adopté? Adopté.

Avec le consentement du Sénat, les articles 57 à 56 sont-ils adoptés?

L'article 57.1 est un nouvel article proposé par le sénateur Arnot et la sénatrice Sorensen. L'article 57 est donc adopté. La parole est à vous.

**La sénatrice Sorensen :** C'est le sénateur Arnot qui va en parler.

**Le sénateur Arnot :** Merci, monsieur le président, et merci, sénatrice Sorensen, d'avoir présenté cet amendement. Bien sûr, je l'appuie sans réserve, et j'exhorte le comité à lui accorder toute la considération qu'il mérite. Je pense qu'il peut permettre au Sénat de se prononcer sur une question très importante et qui doit être abordée.

Comme tout le monde le sait ici, la sénatrice McCallum a parlé des problèmes de pollution et d'environnement, en particulier de leur impact sur les Autochtones, leurs réserves et leurs territoires. Elle en a parlé à chaque réunion du comité depuis sa création, elle a présenté des preuves à l'appui de ses arguments et elle a témoigné elle-même de ce qu'elle savait, ce qui a été très instructif.

De plus, je me sens autorisé à en parler parce que je siège au Comité des peuples autochtones et que la sénatrice Sorensen, la sénatrice Miville-Dechéne, le sénateur Patterson et moi-même avons entendu des témoignages alarmants, surtout de la part de la Première Nation Tataskweyak, dans le territoire visé par le Traité n° 5 au Manitoba, sur la voie navigable du fleuve Nelson, et plus récemment, vendredi dernier, de la part du chef Marshall de la Première Nation micmaque de Potlotek, en Nouvelle-Écosse. Je dis que les Canadiens seraient choqués, consternés et honteux d'apprendre ce que leur gouvernement a fait et n'a pas fait à propos des problèmes de pollution et d'approvisionnement en eau auxquels font face les Premières Nations. Il y a eu violation flagrante de la relation scellée par traité. Il y a eu manquement flagrant à l'honneur de la Couronne. Il y a eu violation flagrante de la relation de confiance ou de l'obligation fiduciaire du Canada envers les Autochtones. Je dis que cela dénote un manque de respect et un manque de compréhension, et que c'est symptomatique d'une relation trahie.

The remedy, in part, is this one that's being forward in 57.1. Here, the minister shall report every five years and include consultations with Aboriginal peoples, Aboriginal governments in relation to the act, measures implemented to be in compliance with section 35 of the Constitution Act, 1982. The high principle of the honour of the Crown, the principle in the treaty relationships, and Canada and the Federation of Sovereign Indigenous Nations agreed in 1999 that there are 16 common principles that underlie the treaty relationship, one of which is the honour of the Crown and a fiduciary duty to Indigenous people.

The goal of this motion and this provision in the act would be for the executive branch of government have heightened accountability. That enforces the notion that policy-makers must focus on the lens of those four principles. Why? Because they continually overlook these principles, in my opinion, and they do that because they're not measured against those principles. The simple premise is that if something isn't measured, then change can't happen. This would force policy-makers and the ministers to focus on their primary constitutional duties, the treaty responsibilities and the fiduciary responsibilities.

A Canadian statesman said when the constitution was patriated that section 35 was an open vessel. That vessel has been filled by default with litigation and case law for quite a long time, incrementally over 40 years. But most important, former Chief Justice Lamer, one of the most respected chief justices that Canada has had, said in 1991 in the *Delgamuukw* case — and this is very instructive — he said to the parties, don't keep coming back to the courts for solutions to your problems. Litigation doesn't give us the tools to help you. You need to deal with this in a proper forum. It is a political problem. It requires a political process.

That political forum has not been built. That vessel could be filled in a more proactive way with upstream thinking if the government would work with Indigenous people, Aboriginal people and Aboriginal governments to be collaborative, cooperative and constructive, and it would provide a much better cure for that dysfunctional relationship.

I think it's very clear that this is designed to be proactive instead of reactive. It calls for a constructive engagement with First Nations people, Aboriginal people, Indigenous people in this country, and it focuses on those high-level principles that have been honoured in their absence in this relationship for a good part of the past 40 years. We require a paradigm shift. Measurement begets change from the status quo, and that's really what this is doing. I note that this would be actually very complementary to the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples because many of these environmental issues affecting Indigenous people would be the subject of this

Le remède, en partie, est celui qui est proposé à l'article 57.1. Dans ce cas, le ministre fait rapport tous les cinq ans et inclut les consultations avec les peuples et gouvernements autochtones relativement à la loi et aux mesures adoptées pour rester conforme à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Le Canada et la Fédération des nations autochtones souveraines ont convenu en 1999 que la relation fondée sur les traités repose sur 16 principes communs, dont l'honneur de la Couronne et une obligation fiduciaire envers les peuples autochtones.

L'objectif de cette motion et de cette disposition serait que le pouvoir exécutif soit tenu plus redevable, renforçant par là l'obligation des décideurs de suivre une optique fondée sur ces quatre principes. Pourquoi? Parce qu'ils négligent continuellement de le faire, et à mon avis, c'est parce qu'ils ne sont pas évalués en fonction de ces principes. C'est simple : il n'y a pas de changement possible quand on néglige de mesurer les choses. Cela obligerait les décideurs et les ministres à se concentrer sur leurs principales obligations constitutionnelles, les responsabilités découlant des traités et les responsabilités fiduciaires.

Un homme d'État canadien a dit, lorsque la Constitution a été rapatriée, que l'article 35 était un vase ouvert. Ce vase a été rempli par défaut de litiges et de jurisprudence qui s'y sont accumulés depuis une bonne quarantaine d'années. Mais surtout, l'ancien juge en chef Lamer, l'un des plus respectés au Canada, a dit en 1991, dans l'affaire *Delgamuukw* — et c'est très instructif —, qu'il était inutile que les parties reviennent constamment devant les tribunaux pour trouver des solutions à leurs problèmes. Les litiges ne donnent pas aux juges les outils qui pourraient les aider. Il faut traiter de cette question dans une tribune appropriée. C'est un problème politique. Il faut un processus politique.

Cette tribune politique n'a pas encore été créée. Ce vase pourrait être rempli d'une manière plus proactive, avec une réflexion en amont, si le gouvernement collaborait avec les peuples et les gouvernements autochtones, s'il se montrait coopératif et constructif, et s'il offrait un remède nettement meilleur à cette relation dysfonctionnelle.

Je pense qu'il est très clair que le projet de loi est conçu pour être proactif plutôt que réactif. Il préconise un engagement constructif auprès des Premières Nations et autres peuples autochtones du pays, et met l'accent sur les principes élevés qui ont brillé par leur absence dans cette relation pendant une bonne partie des 40 dernières années. Nous avons besoin d'un changement de paradigme. La mesure entraîne un changement par rapport au statu quo, et c'est vraiment ce que cela fait. Je remarque que ce serait en fait très complémentaire à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, car bon nombre de ces questions environnementales

report, which would be complementary to the action plan required in the UN declaration.

I could say much more about this, but I want to be succinct as much as possible. I'm beseeching my colleagues in the Senate to see this as an opportunity that doesn't come along very often to make a real statement about the priority that should be given to these noble constitutional principles that will produce a much better relationship with Indigenous people in this country and be completely in concert with the principle of reconciliation.

**Senator Anderson:** I wanted to speak in support of this amendment.

Specifically, I want to point out the mandate letter to the Minister of Environment and Climate Change, and I'm going to read an excerpt from it:

This year, Canadians were horrified by the discovery of unmarked graves and burial sites near former residential schools. These discoveries underscore that we must move faster on the path of reconciliation with First Nations, Inuit and Métis Peoples. We know that reconciliation cannot come without truth and our Government will continue to invest in that truth. As Ministers, each of us has a duty to further this work, both collectively and as individuals. Consequently, I am directing every Minister to implement the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples and to work in partnership with Indigenous Peoples to advance their rights.

Further, to support this, I want to point out Article 18 and Article 19 of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, or UNDRIP. Article 18 states:

Indigenous peoples have the right to participate in decision-making in matters which would affect their rights, through representatives chosen by themselves in accordance with their own procedures, as well as to maintain and develop their own indigenous decision-making institutions.

Article 19 reads:

States shall consult and cooperate in good faith with the indigenous peoples concerned through their own representative institutions in order to obtain their free, prior and informed consent before adopting and implementing legislative or administrative measures that may affect them.

I just want to put that on the record in support of the amendment. *Qujannamiik*. Thank you.

touchant les peuples autochtones feraient l'objet de ce rapport, qui servirait d'appoint au plan d'action requis par la déclaration onusienne.

Je pourrais en dire beaucoup plus à ce sujet, mais je veux être le plus bref possible. J'implore mes collègues du Sénat de voir là une occasion qui ne se présente pas très souvent de faire une véritable déclaration au sujet de la priorité que méritent ces nobles principes constitutionnels qui aboutiront à une bien meilleure relation avec les peuples autochtones de ce pays, et ce, en parfaite synchronie avec le principe de réconciliation.

**La sénatrice Anderson :** Je voulais parler en faveur de cet amendement.

Plus précisément, je tiens à souligner le contenu de la lettre de mandat de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, dont je vais vous lire un extrait :

Cette année, les Canadiens ont été horrifiés par la découverte de sépultures non identifiées près d'anciens pensionnats autochtones. Ces découvertes nous rappellent la nécessité d'accélérer la réconciliation avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Nous savons que cette réconciliation ne peut se faire sans l'obtention de la vérité, et le gouvernement continuera d'investir dans la quête de cette vérité. À titre de ministres, nous avons le devoir de faire progresser les travaux à cet égard, tant collectivement qu'individuellement. Par conséquent, je demande à chaque ministre de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et de travailler en partenariat avec les Autochtones pour faire mieux reconnaître leurs droits.

De plus, pour appuyer cela, je tiens à vous relire les articles 18 et 19 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Article 18 :

Les peuples autochtones ont le droit de participer à la prise de décisions sur des questions qui peuvent concerner leurs droits, par l'intermédiaire de représentants qu'ils ont eux-mêmes choisis conformément à leurs propres procédures, ainsi que le droit de conserver et de développer leurs propres institutions décisionnelles.

Article 19 :

Les États se concertent et coopèrent de bonne foi avec les peuples autochtones intéressés — par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives — avant d'adopter et d'appliquer des mesures législatives ou administratives susceptibles de concerner les peuples autochtones, afin d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Je tenais à ce que cela figure au compte rendu à l'appui de l'amendement. *Qujannamiik*. Merci.

**Senator Galvez:** I want to add to the points that have been explained. First, I want to thank Senator Arnot for his clear, strong words describing the history of the situation with Indigenous people. I can add that, professionally, I have been involved in so many occasions where pollution is present in Indigenous communities, and nothing is done. This is completely sad. It's really about time — we're late on this — to require from the minister to prepare a report every five years, as the amendment says, on how CEPA complies with section 35 of the Constitution on Indigenous rights and how it aligns with the UNDRIP act that we passed recently in Parliament. I support this amendment completely. Thank you.

**Senator Kutcher:** I think we should go to a vote.

**The Chair:** It is moved by the Honourable Senator Sorensen:

That Bill S-5 be amended on clause 57.1 on page 38 at the lines 34-35 . . .

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** All in favour raise your hands. Those against, thumbs down. Agreed to. Accepted.

Shall the new clause 57.1 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

**Senator Arnot:** Congratulations, senators.

**The Chair:** We're on clause 67. Shall clause 67 carry? I think Senator Patterson has an amendment.

**Senator Patterson:** Yes. This is DGP-S5-67.1-46-11. I move:

That Bill S-5 be amended on page 46 by adding the following after line 11:

**“Report**

**67.1 (1) The Minister of Industry must, no later than one year after the day on which this Act receives royal assent, cause to be tabled in both Houses of Parliament a report regarding measures to**

**La sénatrice Galvez :** J'aimerais ajouter quelque chose à ce qui a été expliqué. Tout d'abord, je tiens à remercier le sénateur Arnot d'avoir décrit la situation des peuples autochtones de manière aussi claire et puissante. Je peux ajouter que, professionnellement, j'ai participé à des tas d'occasions où il y avait de la pollution dans les communautés autochtones, et rien n'est fait. C'est on ne peut plus triste. Il est vraiment temps — nous sommes en retard — d'exiger de la ministre qu'elle prépare un rapport tous les cinq ans, comme le veut l'amendement, sur la façon dont la Loi canadienne sur la protection de l'environnement est conforme à l'article 35 de la Constitution sur les droits des Autochtones et à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones que nous avons récemment entérinée au Parlement. J'appuie cet amendement sans réserve. Merci.

**Le sénateur Kutcher :** Je pense que nous devrions passer aux voix.

**Le président :** La sénatrice Sorensen propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 57.1, à la page 38, par adjonction, après la ligne 35 [...]

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Que tous ceux qui sont en faveur lèvent la main. Que ceux qui sont contre baissent le pouce. Convenu. Adopté.

Le nouvel article 57.1 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Adopté.

**Le sénateur Arnot :** Félicitations, chers collègues.

**Le président :** Nous en sommes à l'article 67. L'article 67 est-il adopté? Je crois que le sénateur Patterson a un amendement.

**Le sénateur Patterson :** Oui. Voici le document DGP-S5-67.1-46-11. Je propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à la page 46, par adjonction, après la ligne 10, de ce qui suit :

**« Rapport**

**67.1 (1) Au plus tard un an après la date de sanction de la présente loi, le ministre de l'Industrie fait déposer devant chaque chambre du Parlement un rapport faisant état de mesures visant les fins suivantes :**

**(a) ensure that manufactured goods that come to Canada meet the environmental requirements imposed on Canadian manufacturers; and**

**(b) test imported products for compliance with Canadian standards to ensure that they are safe for Canadian consumers and that Canadian producers are not at a disadvantage.**

**(2) The report must include**

**(a) an evaluation of existing measures and their effectiveness;**

**(b) recommendations for any new measures; and**

**(c) a proposed timetable and cost estimate for the implementation of new measures recommended under paragraph (b).”**

And if I may speak to that, Mr. Chair, this comes from witness testimony from the Canadian Manufacturers & Exporters Association. They basically told us that as we develop a stringent regime in Canada — and we’ve worked very hard in this committee to ensure that there’s a rigorous process for protecting our environment in Canada — we also have to make sure that imports are held to the same standards as domestically made products.

I’d like to quote Ms. Allison Bernholtz of the Canadian Manufacturers & Exporters Association who told us in committee:

... we stress that it is critical that imports to Canada are held to the same standards as products manufactured locally. To ensure fair competition between Canadian and foreign companies, and to protect the health and safety of Canadians, standards of products imported into Canada and purchased by Canadians must be identical. In other words, Canada should ensure that its manufacturers can compete on as level a playing field as possible. Within Canada, we should have confidence that the products we purchase and rely upon have met certain testing standards. This is why, among our recommendations for the implementation stage of this legislation, we urge that it is important to design policies and regulations that clearly outline that the standards of imported products must meet the same high standards as those made locally.

**a) veiller à ce que les marchandises fabriquées qui arrivent au Canada répondent aux exigences environnementales imposées aux fabricants canadiens;**

**b) mettre à l’essai les produits importés aux fins de conformité aux normes canadiennes, afin qu’ils soient sûrs pour les consommateurs canadiens et que les producteurs canadiens ne soient pas désavantagés.**

**(2) Le rapport doit inclure les éléments suivants :**

**a) une évaluation des mesures actuelles et de leur efficacité;**

**b) des recommandations à l’égard de toute nouvelle mesure;**

**c) une suggestion d’échéancier et d’estimation de coûts pour la mise en œuvre des nouvelles mesures recommandées aux termes de l’alinéa b). ».**

Si vous me le permettez, monsieur le président, j’aimerais parler du témoignage de l’Association des manufacturiers et exportateurs du Canada, qui estimait qu’à l’heure d’élaborer un régime rigoureux pour la protection de l’environnement au Canada — et il est certain que notre comité y travaille d’arrache-pied —, il nous faudrait aussi nous assurer que les importations respectent les mêmes normes que les produits de fabrication nationale.

J’aimerais citer Mme Allison Bernholtz, de l’Association des manufacturiers et exportateurs du Canada, qui nous a dit en comité :

[...] nous soulignons qu’il est essentiel que les produits importés du Canada soient soumis aux mêmes normes que les produits fabriqués au pays. Pour assurer une concurrence équitable entre les entreprises canadiennes et étrangères, ainsi que pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens, il faut que les normes des produits importés au Canada soient identiques à celles des produits achetés au Canada. En d’autres mots, le Canada doit veiller à ce que ses manufacturiers puissent soutenir la concurrence autant à l’échelle nationale que mondiale, selon des règles du jeu les plus équitables possible. Au Canada, nous devrions avoir l’assurance que les produits que nous achetons et sur lesquels nous comptons ont satisfait à certaines normes de contrôle. C’est pourquoi dans nos recommandations pour l’étape de la mise en œuvre de cette mesure législative nous insistons vivement sur l’importance de concevoir des politiques et une réglementation qui indiquent clairement que les normes des produits importés doivent être du même niveau que les normes élevées auxquelles les produits fabriqués localement sont soumis.

What good is it if we hold Canadian manufacturers to stringent standards but let lower quality, dangerous products come into the country for sale and use, without any requirements to meet the same high standards as those we impose on Canadian manufacturers? I would like to, in closing, point out that this concept of making sure exports are held to the same standards as domestically made products was part of the current Liberal government's 2021 platform in the section that spoke of carbon adjustments to imports, on page 41 of the platform.

After much consultation with the Law Clerk's office, it was determined that there are many intricacies and coordinating amendments required. It's not even clear who the responsible lead minister would be on this file. The amendment was phrased in a way that would give flexibility to the government to figure out those intricacies. Thank you, Mr. Chair.

**Senator Kutcher:** Thank you very much, Senator Patterson. The government feels it has to oppose this, not because it's not a really important issue — and the issue of product standards is important — but Senator Patterson was correct in identifying there are numerous intricacies and complexities in this type of work. We haven't had the extensive analysis and consultation to decide which is the best way to address this issue. In fact, our committee did not fully study this. I think we had one or maybe two witnesses that commented on it. The feeling here is that it would be premature to put it into this act before a very thorough study has been conducted.

I would like to ask the officials if they have anything further to add to this observation.

**Mr. Moffet:** I don't think that at this point we can add much to what Senator Kutcher said. This is indeed an area of priority and complexity. We already apply the same requirements to many imports as to domestic products. The issue is largely one of practicality. A challenge with this amendment is that it would introduce a brand new obligation on another minister who doesn't have any responsibility under CEPA at the moment.

**Senator Miville-Dechêne:** Maybe there's no easy answer, but if we look at the other countries that are dealing with the same problems, is this done generally in other countries to balance it and to try to have the same standards for importation of a product that could have toxic substances also applied to those products made in the country itself?

**The Chair:** Mr. Moffet can you comment on that?

À quoi bon obliger les fabricants canadiens à respecter des normes rigoureuses, mais laisser des produits dangereux de qualité inférieure entrer au pays pour leur vente et consommation, sans exiger qu'ils respectent les mêmes normes? Pour terminer, j'aimerais souligner que cette idée de veiller à ce que les importations soient assujetties aux mêmes normes que les produits fabriqués au Canada faisait partie de la plateforme de 2021 du gouvernement libéral actuel, dans la section qui portait sur les ajustements aux importations de carbone, à la page 52 du document en question.

Après de longues consultations avec le bureau du légiste, il a été déterminé qu'il y avait de nombreuses subtilités et qu'il fallait coordonner les divers amendements. On ne sait même pas qui serait le ministre responsable dans ce dossier. L'amendement a été formulé de façon à donner au gouvernement la souplesse nécessaire pour comprendre ces subtilités. Merci, monsieur le président.

**Le sénateur Kutcher :** Merci beaucoup, sénateur Patterson. Le gouvernement estime qu'il doit s'opposer à cet amendement, non pas parce qu'il ne s'agit pas d'une question vraiment importante — la question des normes relatives aux produits est certes très importante —, mais le sénateur Patterson a raison de dire que ce type de travail comporte de nombreuses subtilités et complexités. Nous n'avons pas effectué les analyses et les consultations approfondies nécessaires pour pouvoir établir la meilleure façon de régler ce problème. En fait, notre comité n'a pas étudié la question à fond. Je pense que nous avons entendu un ou deux témoins à ce sujet. On estime qu'il serait prématuré de l'inclure dans le projet de loi avant qu'une étude très approfondie n'ait été effectuée.

J'aimerais demander aux fonctionnaires s'ils ont quelque chose à ajouter à cette observation.

**M. Moffet :** Je ne crois pas que nous puissions ajouter grand-chose à ce que le sénateur Kutcher a dit. C'est effectivement un domaine prioritaire et complexe. Nous appliquons déjà les mêmes exigences à de nombreuses importations qu'à nos produits nationaux. Il s'agit surtout d'une question d'ordre pratique. Le problème avec cet amendement, c'est qu'il imposerait une toute nouvelle obligation à un autre ministre qui n'a pour l'instant aucune responsabilité en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Il n'y a peut-être pas de réponse facile, mais si on regarde ce que font d'autres pays qui font face aux mêmes problèmes, est-ce qu'ils cherchent à équilibrer les choses en s'efforçant d'avoir les mêmes normes pour des produits de fabrication nationale que pour des produits importés qui pourraient avoir des substances toxiques?

**Le président :** Monsieur Moffet, pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez?

**Mr. Moffet:** The general answer is yes. Canada applies the same standards to imports as to domestically produced products, as do many other countries. As I said, one of the issues is practicality, not so much what does the law say. That is, what is our ability to test all imports.

Another issue that we work on extensively is trying to ensure that other countries where products are produced have similar domestic obligations to ensure that all products that they produce are of the same standard. Therefore, we can be more reassured that they will comply with Canadian obligations. That's why we have extensive international activity under our chemical management program endeavouring to create a level playing field globally.

**Senator Patterson:** If I may respond to the comments of the officials, first, with the greatest of respect, I do believe that we still have products in Canada that are made in countries with less stringent environmental standards.

The more important point I'd like to make is that Mr. Moffet and Senator Kutcher have said that this needs to be studied; we need to make a plan. In fact, I think that is an argument in support of the amendment. May I remind colleagues that the amendment simply asks that there be a report tabled in both Houses of Parliament regarding measures to ensure that manufacturers' goods that come to Canada meet the environmental requirements imposed on Canadian manufacturers. Basically, the amendment calls for the development of a report regarding how this could be done. The government has said they need to do further study on this. Well, that's exactly what the amendment calls for. It calls for study on how this can be done to level the playing field for our Canadian manufacturers and to table that report regarding proposed measures. That's exactly what the amendment proposes. It's just a report.

**Senator Galvez:** Yes, I remember looking at this issue too because of the witness that we heard. We have been rushed to study this huge, important bill. We couldn't read everything. We couldn't place our attention on everything. We had to choose. This is one issue that I choose not to take because I didn't have time. However, it is of extreme importance.

I think you already know that we import products that contain toxic substances. With kitchen appliances, a lot of things are toxic. This is very important. But we didn't have time. We

**M. Moffet :** La réponse générale est oui. Le Canada applique les mêmes normes aux importations qu'aux produits fabriqués au pays, comme le font de nombreux autres pays. Comme je l'ai dit, ce qui pose problème, c'est l'aspect pratique, pas vraiment la loi proprement dite. Autrement dit, avons-nous la capacité de tester toutes les importations?

Une autre question sur laquelle nous travaillons beaucoup, c'est la nécessité de veiller à ce que les autres pays où des produits sont fabriqués aient des obligations nationales semblables pour s'assurer que tous les produits respectent les mêmes normes. Nous pouvons donc être plus rassurés quant au respect des obligations canadiennes. C'est la raison pour laquelle notre programme de gestion des produits chimiques comporte de vastes activités internationales visant à uniformiser les règles du jeu à l'échelle mondiale.

**Le sénateur Patterson :** Si vous me permettez de répondre aux commentaires des fonctionnaires, tout d'abord, avec tout le respect que je vous dois, je crois que nous avons toujours des produits au Canada qui sont fabriqués dans des pays où les normes environnementales sont moins rigoureuses.

Le point le plus important que j'aimerais souligner, c'est que M. Moffet et le sénateur Kutcher ont dit qu'il fallait étudier la question; nous devons élaborer un plan. En fait, je pense que c'est un argument en faveur de l'amendement. Puis-je rappeler à mes collègues que l'amendement demande simplement qu'un rapport soit déposé devant les deux chambres du Parlement concernant les mesures à prendre pour s'assurer que les produits de fabrication étrangère qui viennent au Canada respectent les mêmes exigences environnementales que celles imposées aux fabricants canadiens. Essentiellement, l'amendement demande l'élaboration d'un rapport sur la façon dont cela pourrait se faire. Le gouvernement a dit qu'il devait étudier la question plus à fond. Eh bien, c'est exactement ce que l'amendement demande. Il demande que l'on étudie comment cela peut être fait pour uniformiser les règles du jeu pour nos fabricants canadiens et que l'on dépose un rapport décrivant les mesures proposées. C'est exactement ce que propose l'amendement. Ce n'est qu'un rapport.

**La sénatrice Galvez :** Oui, je me souviens d'avoir étudié la question moi aussi à cause du témoin que nous avons entendu. On nous a demandé d'étudier cet énorme et important projet de loi à toute vitesse, pratiquement sans préavis. Nous ne pouvions pas tout lire. Nous ne pouvions pas réfléchir à absolument tous les points. Il fallait choisir. C'est une question que je préfère ne pas aborder parce que je n'ai pas eu le temps de m'y mettre à fond. C'est pourtant extrêmement important.

Je pense que vous savez déjà que nous importons des produits qui contiennent des substances toxiques, notamment des appareils électroménagers. C'est très important. Mais nous

should have brought more witness before us, but we didn't. Whose fault is that? We don't know.

If we want to apply the precautionary principle, we should vote in favour of this. I know that the officials say no and the sponsor says no, but I'm going to vote for this. If it does not pass, I will encourage Senator Patterson to create an observation because this issue is too important.

**Senator McCallum:** I have a question for Senator Patterson. If you look at exporting out of Canada, would you want the same standards applied? We're shipping out material, and people in other countries are mining computers because it's dangerous to do it in Canada. So they do it over there. There are other examples of where there have been exports of goods that haven't been good for other countries. Would that be considered under this as well?

**Senator Patterson:** Thank you for the question, Senator McCallum. My amendment deals with goods that are coming into Canada. I know full well that Canada exports toxic garbage to Asian countries — that's on record — and computer parts that cause huge pollution problems in other countries. But that's not what my amendment is about. That would have to be dealt with otherwise.

My amendment is about things that are coming into our country. I would hope that other countries would begin to take measures to protect their environments from imports from Canada and from other countries, but my amendment doesn't cover that.

**The Chair:** Let's go to the question. It was moved by the Honourable Senator Patterson that Bill S-5 be amended on clause 67.1, page 46 at line 11 —

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment? Please raise your hand if you're in agreement to it. Against, put your fingers down.

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** So carried.

Shall clause 67 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Should clause 67.1 carry? That's that new clause.

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 68 carry?

n'avons pas eu le temps. Nous aurions dû faire comparaître plus de témoins, mais nous ne l'avons pas fait. À qui la faute? Nous l'ignorons.

Si on veut appliquer le principe de précaution, on devrait voter en faveur de cet amendement. Je sais que les fonctionnaires et le parrain du projet de loi sont contre, mais je vais voter pour. Si la motion n'est pas adoptée, j'encouragerais le sénateur Patterson à formuler une observation, car cette question est bien trop pertinente.

**La sénatrice McCallum :** J'ai une question pour le sénateur Patterson. Voudriez-vous que les mêmes normes s'appliquent à nos exportations canadiennes? Nous expédions des ordinateurs usés vers d'autres pays où des gens se consacrent à en extraire les pièces, une activité jugée trop dangereuse pour être faite au Canada. Ils le font donc là-bas. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres d'exportations canadiennes qui n'ont fait aucun bien à d'autres pays. Est-ce que cet aspect entrerait également en ligne de compte?

**Le sénateur Patterson :** Je vous remercie de la question, sénatrice McCallum. Mon amendement porte sur les marchandises qui entrent au Canada. Je ne sais que trop bien que le Canada exporte des déchets toxiques vers les pays asiatiques — c'est du domaine public — et des pièces d'ordinateur qui causent d'énormes problèmes de pollution dans d'autres pays aussi. Mais ce n'est pas l'objet de mon amendement. Il faudrait régler cette question autrement.

Mon amendement porte sur des choses qui entrent dans notre pays. J'espère que d'autres pays commenceront à prendre des mesures pour protéger leur environnement contre ce qu'ils importent du Canada et d'ailleurs, mais mon amendement ne s'occupe pas de cela.

**Le président :** Passons au vote. Le sénateur Patterson propose que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 67.1, page 46, par adjonction, après la ligne 10...

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement? Veuillez lever la main si vous êtes d'accord. Baissez le pouce si vous êtes contre.

**Des voix :** D'accord. Oui.

**Le président :** Adoptée.

L'article 67 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord. Oui.

**Le président :** L'article 67.1 devrait-il être adopté? Il s'agit du nouvel article.

**Des voix :** D'accord. Oui.

**Le président :** L'article 68 est-il adopté?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Clause 69 carry?

**Senator Miville-Dechêne:** No.

**The Chair:** Go ahead.

**Senator Miville-Dechêne:** This is a very simple amendment. I move:

That Bill S-5 be amended in clause 69, on page 46, by replacing line 15 with the following:

“69 (1) Subsections 10(1.1) and (2.1) and sections 10.1 and 11.1 come into force 12 months after the day on which this Act receives royal assent or on any earlier day that may be fixed by order of the Governor in Council.

(2) Section 64 and subsections 67(2), (5) and (6)”.

This has nothing to do with what Senator Patterson was talking about recently, it has to do with a former amendment I did on the prevention plans. You remember we changed the clause and said that the minister shall identify every person or group. There was a big change in that regime, and we think it needs 12 months to be put in place. That’s what this particular amendment is doing. It’s related to the amendment on pollution prevention plans.

**The Chair:** To be coherent, if you approve the other amendment, you naturally should agree with this amendment as they fit in together.

If that is the case, do we proceed with the question?

**Senator Patterson:** As I said at the beginning of this meeting, I do have some concerns about 10.1, and I am going to propose an amendment to 10.1. I don’t know if now is the time to raise this.

**Senator Miville-Dechêne:** It’s a question of giving 12 months.

**The Chair:** We will come back to your proposed amendment, Senator Patterson.

**Senator Patterson:** Thank you, Mr. Chair.

**The Chair:** For clause 69, it is moved by Senator Miville-Dechêne that Bill S-5 be amended in clause 69, page 46, line 15. Is it your pleasure honourable senators to adopt the motion in amendment?

**Senator Kutcher:** For the record, the government wants it on the record that it doesn’t support this amendment for the same reasons it didn’t support the previous 10.1.

**Des voix :** D’accord. Oui.

**Le président :** L’article 69 est-il adopté?

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Non.

**Le président :** Allez-y.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** C’est un amendement très simple. Je propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l’article 69, à la page 46, par substitution, à la ligne 14, de ce qui suit :

« 69 (1) Les paragraphes 10(1.1) et (2.1) et les articles 10.1 et 11.1 entrent en vigueur douze mois après la date de sanction de la présente loi ou, dans cet intervalle, à la date fixée par décret.

(2) L’article 64 et les paragraphes 67(2), (5) et (6) ».

Cela n’a rien à voir avec ce dont le sénateur Patterson a parlé récemment, mais plutôt avec un ancien amendement que j’ai proposé au sujet des plans de prévention. Vous vous souviendrez que nous avons modifié l’article et dit que le ministre doit identifier chaque personne ou groupe. Il y a eu un grand changement dans ce régime, et nous pensons qu’il faut 12 mois pour le mettre en place. C’est ce que fait cet amendement. C’est lié à l’amendement sur les plans de prévention de la pollution.

**Le président :** Pour être cohérent, si vous approuvez l’autre amendement, vous devriez tout naturellement être d’accord avec celui-ci, car ils s’imbriquent l’un dans l’autre.

Si c’est le cas, allons-nous passer aux voix?

**Le sénateur Patterson :** Comme je l’ai dit au début de la réunion, j’ai quelques réserves au sujet de l’article 10.1, et je vais proposer un amendement. Je ne sais pas si c’est le moment de soulever la question.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Il s’agit d’accorder 12 mois.

**Le président :** Nous reviendrons à l’amendement que vous proposez, sénateur Patterson.

**Le sénateur Patterson :** Merci, monsieur le président.

**Le président :** Pour l’article 69, la sénatrice Miville-Dechêne propose que le projet de loi S-5 soit modifié à l’article 69, page 46, par substitution, à la ligne 14. Plaît-il aux honorables sénateurs d’adopter la motion d’amendement?

**Le sénateur Kutcher :** Aux fins du compte rendu, le gouvernement veut qu’il soit précisé qu’il n’appuie pas cet amendement pour les mêmes raisons qu’il n’a pas appuyé l’article 10.1 précédent.

**The Chair:** All in favour raise your hand. Against, thumbs down. So moved.

Shall clause 69 as amended carry? Done.

Shall the schedule carry?

**Senator Galvez:** This is amendment number 62-a.

**The Chair:** You're right.

**Senator Galvez:** I will read it:

That Bill S-5 be amended on page 47, by replacing the references below the heading "SCHEDULE 1" in the schedule with the following:

"(Paragraphs 56(1)(a) and (c), section 68, section 68.1, subsection 71(1), paragraphs 77(2)(c) and (d), subsections 77(7) and (9), 90(1) to (2) and 91(1), paragraph 91(2)(a), subsection 93(1), paragraphs 94(1)(a) and (5)(b), subsections 95(1) and (3) and 96(1), paragraph 199(1)(a), subparagraph 199(1)(b)(i) and subsection 317.1(3))".

This is very simple, because, as you know, I had a suite of amendments regarding animal testing. I therefore added one section, and that section was called 68.1 and that is the number that I need to add to this list of paragraphs.

It's just to complete the suite of amendments on animal testing.

**The Chair:** Any questions or comments?

**Senator Kutcher:** Could I ask that we defer to the officials on this one to help us understand the impact of this amendment?

**The Chair:** Mr. Moffet?

**Mr. Moffet:** I think the amendment is exactly as Senator Galvez has described it, so I think it's a corollary to the amendment that she introduced previously. I just would reiterate the government's opposition to that initial amendment, but I think it's consequential to the one that was discussed earlier, as Senator Galvez explained.

**The Chair:** Any other comments? Let's go to the question.

It is moved by the Honourable Senator Galvez that Bill S-5 be amended at Schedule 1, Part 1, page 47. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment? Raise your hands. We're voting on the Senator Galvez amendment to the schedule. I ask again for those in favour of the motion of Senator Galvez to please raise your hand. Those who are against, thumbs down. Carried.

**Le président :** Que tous ceux qui sont en faveur lèvent la main. Baissez le pouce si vous êtes contre.

L'article 69 modifié est-il adopté? Adopté.

L'annexe est-elle adoptée?

**La sénatrice Galvez :** Il s'agit de l'amendement n° 62-a.

**Le président :** Vous avez raison.

**La sénatrice Galvez :** Je vais le lire :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à la page 47, par remplacement des renvois suivant le titre « ANNEXE 1 », à l'annexe, par ce qui suit :

« (paragraphe 56(1), article 68, article 68.1, paragraphe 71(1), alinéas 77(2)c) et d), paragraphes 77(7) et (9), 90(1) à (2) et 91(1), alinéa 91(2)a), paragraphe 93(1), alinéas 94(1)a) et (5)b), paragraphes 95(1) et (3) et 96(1), alinéas 199(1)a) et b) et paragraphe 317.1(3)) ».

C'est très simple, parce que, comme vous le savez, j'avais une série d'amendements concernant les essais sur les animaux. J'ai donc ajouté un article, l'article 68.1, et c'est ce chiffre que je dois ajouter à cette liste de paragraphes.

C'est simplement pour compléter la série d'amendements sur les essais sur les animaux.

**Le président :** Avez-vous des questions ou des commentaires?

**Le sénateur Kutcher :** Puis-je demander que nous nous en remettions aux fonctionnaires pour mieux comprendre les répercussions de cet amendement?

**Le président :** Allez-y, monsieur Moffet.

**M. Moffet :** Je pense que l'amendement correspond exactement à ce que la sénatrice Galvez a décrit. Or, comme il est corrélatif à l'amendement qu'elle a présenté précédemment, je réitère l'opposition du gouvernement à l'amendement initial et celui-ci serait donc également rejeté.

**Le président :** Y a-t-il d'autres commentaires? Passons au vote.

La sénatrice Galvez propose que le projet de loi S-5 soit modifié à l'Annexe 1, Partie 1, page 47. Vous plaît-il d'adopter la motion d'amendement? Levez la main. Nous votons sur l'amendement de la sénatrice Galvez à l'annexe. Je demande encore une fois à ceux qui sont en faveur de la motion de bien vouloir lever la main. Que ceux qui sont contre baissent le pouce. Motion adoptée.

Senator Galvez, there was also another amendment, just 47, not 47-a. Are you dealing with that also?

**Senator Galvez:** Yes, let's deal with it right now.

I consider that this is just a small mistake that needs to be repaired. Maybe it could be considered a technical amendment, and I will read it:

That Bill S-5 be amended on page 47 by adding the following before the heading "PART 1" in schedule 1 of the Schedule:

**"List of Toxic Substances".**

I'm doing this because we need to be coherent and clear, and I think we have to correct this mistake.

In the original CEPA 1999, Schedule 1, the title is called "List of Toxic Substances," and in Bill S-5 there isn't an amendment that takes away that title. But in the papers that we receive, that title doesn't appear, so I'm just putting it back because it was in the original CEPA 1999.

The name was not changed in an amendment in Bill S-5. That should not be changed. In Bill S-5, the CEPA Schedule 1 is currently named just like that, Schedule 1, not descriptive of what the list contains, and it should just go back to what it was, "List of Toxic Substances." I have other arguments, if you want to hear them.

**The Chair:** I think we're okay. Senator Sorensen?

**Senator Sorensen:** I need clarity on that. Thank you, Senator Galvez, for suggesting that. I assume that it had been amended to Schedule 1, which I support, because, as I understand it from some of our witnesses, it's not so much the item, but it's the dose that makes these products toxic, and that the term "toxic substance," can be misconstrued or can be confusing for a consumer. One example I was given was selenium. A lot of us take that, and it's the dose of it that would be toxic, so I support the words "Schedule 1," but I didn't have the piece that suggests it just disappeared and was never amended as such, so I'm not sure what to do with that now.

**Senator Kutcher:** The government opposes this amendment. Thank you, Senator Sorensen, for bringing up the issue about the dose.

First of all, section 64 of the act defines the term "toxic" in a specific and particular manner. As a result, certain substances can be designated as toxic under CEPA, even though they would not be considered toxic based on the common understanding of the term. The title of Schedule 1 is being removed, because the

Sénatrice Galvez, il y avait aussi un autre amendement, seulement 47, pas 47-a. Vous vous en occupez également?

**La sénatrice Galvez :** Oui, réglons la question tout de suite.

Je considère que ce n'est qu'une petite erreur qui doit être réparée, une question de forme, si vous voulez. Je vais vous le lire :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à la page 47, par adjonction, avant le titre « PARTIE 1 » dans l'annexe 1 de l'annexe, de ce qui suit :

**« Liste des substances toxiques ».**

Je le propose parce que nous devons être cohérents et clairs, et je pense que nous devons corriger cette erreur.

L'annexe 1 de la loi de 1999 porte le titre « Liste des substances toxiques », et dans le projet de loi S-5, il n'y a pas d'amendement qui supprime ce titre. Mais dans la liasse, ce titre n'apparaît pas, alors je le remets simplement parce que c'était dans la loi originale.

Le titre n'a pas été modifié dans le projet de loi S-5 et il devrait donc rester tel quel. Dans le projet de loi S-5, l'annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement figure simplement comme Annexe 1, sans donner une idée de ce qu'elle contient, et il s'agirait simplement de rétablir « Liste des substances toxiques ». J'ai d'autres arguments, si vous voulez les entendre.

**Le président :** Je pense que ça ira. Oui, sénatrice Sorensen?

**La sénatrice Sorensen :** J'ai besoin de précisions à ce sujet. Je vous remercie, sénatrice Galvez, de cette suggestion. Je suppose que le titre a été modifié pour se limiter à « Annexe 1 », ce que j'appuie, parce que, d'après ce que j'ai compris de certains de nos témoins, ce n'est pas tant la substance qui est en cause, mais la dose qui rend ces produits toxiques, et que l'expression « substance toxique » peut être mal interprétée ou prêter à confusion pour un consommateur. On m'a donné l'exemple du sélénium. Beaucoup d'entre nous le prennent, et c'est la dose qui serait toxique, alors je suis pour « Annexe 1 » tout court, mais comme je n'ai pas vu le texte qui laisserait entendre que le titre avait simplement disparu ou qu'il n'avait jamais été modifié, je ne sais trop comment m'y prendre maintenant.

**Le sénateur Kutcher :** Le gouvernement s'oppose à cet amendement. Merci, sénatrice Sorensen, d'avoir soulevé la question de la dose.

Tout d'abord, l'article 64 de la loi définit le terme « toxique » de façon très précise. Par conséquent, certaines substances peuvent être désignées comme toxiques en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, même si elles ne seraient pas nécessairement considérées toxiques selon la

label “toxic” can cause confusion, as we’re seeing here. Substances can be CEPA toxic, but not toxic in the common use of the term, and this could have negative impacts.

I would just ask the officials if they could provide us additional information on this particular issue, please.

**The Chair:** Mr. Moffet.

**Mr. Moffet:** Senators, clause 58 of the bill provides that Schedule 1 to the act is replaced by the Schedule 1 set out in the schedule to this act or bill, and then the new schedule that replaces the old schedule has a new title that does not include the word “toxic.” I appreciate that it is not crystal clear, but the title was deliberately amended by clause 58 and the new title to the schedule.

The reason the term “toxic” is not included in the title of the new schedule is precisely the explanation that was just given. Although the legal term in the act for inclusion in the schedule is “toxic,” that term, in public parlance, does not apply to many of the substances in the schedule and it has, indeed, created significant challenges for users of some of those substances, even when they use them in ways that impose absolutely no risk to the environment or health, including a number of metals and minerals, for example.

So the idea was to avoid that public misinterpretation by changing the name to the schedule.

**The Chair:** Thank you.

[*Translation*]

**Senator Miville-Dechêne:** Frankly, as I see it, if we are referring to a list of potentially toxic substances — certain substances, I should say, depending on the quantity, of course — as Schedule 1, we might as well be talking Klingon. It’s bureaucratese that doesn’t mean anything to anyone. What is Schedule 1? I appreciate that the idea was to avoid alarming anyone, but my understanding is that the purpose is to reduce the use of many of these substances. That’s why they’re on the list.

Yes, it’s true that “List of Toxic Substances” is stronger language, but it’s in line with the purported intent of Bill S-5, which is to reduce the use of these substances in production and industry processes. The title “Schedule 1” really couldn’t be any more vague.

compréhension commune du terme. On supprime le titre de l’annexe 1, parce que l’étiquette « toxique » peut prêter à confusion, comme on le voit ici. Les substances peuvent être toxiques au sens de la loi, mais pas au sens courant du terme, ce qui pourrait avoir des effets négatifs.

J’aimerais simplement demander aux fonctionnaires s’ils peuvent nous fournir des renseignements supplémentaires sur cette question.

**Le président :** À vous la parole, monsieur Moffet.

**M. Moffet :** L’article 58 du projet de loi prévoit que l’annexe 1 soit remplacée par « l’annexe 1 figurant à l’annexe de la présente loi », de sorte que le nouveau titre ne contient pas le mot « toxique ». Je sais que ce n’est pas très clair, mais le titre a été délibérément modifié par l’article 58.

La raison pour laquelle le terme « toxique » n’est pas inclus dans le titre de la nouvelle annexe, c’est justement l’explication qui vient d’être donnée. Bien que le terme juridique utilisé dans la loi pour l’inclusion dans l’annexe soit « toxique », dans le langage courant, il ne s’applique pas à bon nombre des substances énumérées dans l’annexe. Qui plus est, ce terme a créé pas mal de difficultés aux consommateurs de certaines de ces substances, dont divers métaux et minéraux, même si leur utilisation ne posait absolument aucun risque pour l’environnement ou la santé.

Il s’agissait donc d’éviter que le public l’interprète de travers.

**Le président :** Merci.

[*Français*]

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Franchement, pour moi, appeler une liste de substances potentiellement toxiques — certaines substances, selon les doses bien sûr —, appeler cela « annexe 1 » c’est vraiment du klingon; c’est une langue bureaucratique qui ne veut rien dire pour personne. C’est quoi, l’annexe 1? Je comprends qu’on a voulu éviter d’effrayer la moindre personne, mais si je comprends bien, ces substances sont celles dont on veut diminuer l’utilisation, dans plusieurs cas, et c’est pour cela qu’elles sont sur cette liste.

Alors, c’est vrai que « liste de substances toxiques » est un terme plus fort, mais cela correspond, il me semble, à l’intention avouée du projet de loi S-5, d’essayer de diminuer l’utilisation de ces substances dans la production et dans l’industrie. Donc, le titre « annexe 1 », vraiment, c’est difficile d’être plus obscur que cela.

[English]

**Senator Galvez:** Chair, before you move anything, I would like to address the points of the official. In Bill S-5, 44 times it is written, “List of toxic substances Schedule 1.” That’s the way it has been used in the whole of Bill S-5. Of course, if we go to the original CEPA, it is everywhere, too. So I find that very incoherent.

My second point is this: What is the percentage of the 12 plus 139 substances that are listed in this Schedule 1 that are not toxic? Selenium and plastic were mentioned.

I want to address those two things. Selenium, or iron, they are all elements and we need them but at very low concentrations. When we exceed, there are chronic effects due to this consumption.

Let me tell you about plastic now. Three quarters of plastics are toxic substances. When plastic enters the environment by mechanical forces, it breaks down into microplastics and nanoplastics. We have found microplastics in the blood, uterus placenta and in the lungs. I hope I don’t have to draw you a picture to show you how toxic this could be.

I think that putting just “Schedule 1” is actually misleading and is not honest with the public.

**The Chair:** Thank you.

It is moved by the Honourable Senator Galvez that Bill S-5 —

**Senator Galvez:** Senator McCallum wants to —

**Senator Patterson:** Go ahead, Senator McCallum.

**Senator McCallum:** I want to say that I agree with Senators Miville-Dechéne and Galvez. When you look at the list of “toxic,” that list has the capability and the possibility of being toxic for whatever reason that it becomes a toxic substance. When you look at the gradient and where we’re concerned about the toxicity, then what is the problem of listing it as toxic? It alerts people using the material that this is capable of being toxic but not at certain levels or concentrations. Thank you.

**The Chair:** We’re going to pursue the question: “It is moved by Honourable Senator Galvez that Bill S-5 be amended in schedule page 47, replacing the references below the heading.”

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment? Please raise your hand if you agree. Those against, thumbs down. So carried.

[Traduction]

**La sénatrice Galvez :** Monsieur le président, avant que vous ne proposiez quoi que ce soit, j’aimerais aborder les points soulevés par le fonctionnaire. Premièrement, le projet de loi S-5 contient 44 renvois à la « Liste des substances toxiques de l’annexe 1 ». C’est ainsi que c’est rédigé dans tout le projet de loi, tout comme dans la version originale de la loi, bien sûr, ce qui me semble tout à fait incohérent.

Mon deuxième point est le suivant : quel est le pourcentage des 12 et 139 substances énumérées à l’annexe 1 qui ne sont pas toxiques? Le sélénium et le plastique y sont mentionnés.

J’aimerais aborder ces deux points. Le sélénium, ou le fer, ce sont tous des éléments dont nous avons besoin, mais à de très faibles concentrations. Si on en consomme plus qu’il n’en faut, on s’expose à des effets chroniques.

Permettez-moi maintenant de vous parler du plastique. Les trois quarts des plastiques sont des substances toxiques. Lorsque le plastique pénètre dans l’environnement par des forces mécaniques, il se décompose en microplastiques et en nanoplastiques. Nous avons trouvé des microplastiques dans le sang, dans l’utérus, le placenta et dans les poumons. J’espère que je n’aurais pas à vous faire un dessin pour vous montrer à quel point cela pourrait être toxique.

Je pense que nous limiter à mettre « Annexe 1 » est trompeur et ce n’est pas honnête vis-à-vis du public.

**Le président :** Merci.

La sénatrice Galvez propose que le projet de loi S-5...

**La sénatrice Galvez :** La sénatrice McCallum veut...

**Le sénateur Patterson :** Allez-y, sénatrice McCallum.

**La sénatrice McCallum :** Je tiens à dire que je suis d’accord avec les sénatrices Miville-Dechéne et Galvez. Lorsqu’on examine la liste des substances « toxiques », on constate que ces substances peuvent être toxiques pour une raison ou une autre. Si l’on tient compte de la teneur et de ce qui nous préoccupe au sujet de la toxicité, quel problème y a-t-il à y inscrire une substance? Ça sert à avertir le consommateur que le produit peut être toxique, mais seulement au-delà de certaines concentrations. Merci.

**Le président :** Poursuivons. « La sénatrice Galvez propose que le projet de loi S-5 soit modifié à l’annexe, page 47, par remplacement des renvois suivant le titre « ANNEXE 1 ».

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d’adopter la motion d’amendement? Veuillez lever la main si vous êtes d’accord. Ceux qui sont contre baissez le pouce. Adoptée.

I think there is an amendment by Senator Kutcher relative to this paragraph. Is that the case?

**Senator Kutcher:** Right, there is. It's a technical amendment to correct a grammatical error.

I move:

That Bill S-5, in the schedule, be amended by replacing, in the English version, the second line of the note in Schedule 1 set out in the schedule, on page 47, with the following:

“and “y” refer to the number of atoms.”.

I hope everyone else caught that, too.

**The Chair:** We did, yes. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment? Raise your hands in agreement. Thumbs down for those in disagreement. So carried.

Does the schedule carry? Carried.

We are now resuming debate on clause 2.

**Senator Sorensen:** We're going to withdraw this amendment on the basis of the earlier one passing. This now seems redundant.

**The Chair:** That's what I figured.

Senator McCallum, you had a proposed amendment to clause 2.

**Senator McCallum:** Clause 2, page 2. That Bill S-5 —

**The Chair:** Line 17.

**Senator McCallum:** No. I move:

That Bill S-5 be amended at clause 2, on page 2, by replacing line 3 with the following:

Of Indigenous people, including free, prior and informed consent.

That was stood. Isn't that the next one after Senator Arnot?

**Ms. Cardinal:** It's road map 1.

**Senator McCallum:** So that's the one, right? S5-2-2-3?

**The Chair:** Yes. The one in our chain.

**Senator McCallum:** That's the one, though: S5-2-2-3.

Je crois que le sénateur Kutcher a proposé un amendement à ce paragraphe. C'est bien cela?

**Le sénateur Kutcher :** Oui, c'est exact. Il s'agit d'un amendement de forme visant à corriger une erreur grammaticale.

Je propose :

Que le projet de loi S-5, à l'annexe, soit modifié par substitution, dans la version anglaise, dans l'annexe 1 qui y figure, à la deuxième ligne de la note, page 47, de ce qui suit :

« and “y” refer to the number of atoms. ».

J'espère que tout le monde s'en était rendu compte.

**Le président :** Oui, effectivement. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement? Levez la main si vous êtes d'accord. Montrez le pouce vers le bas si vous n'êtes pas d'accord. Adoptée.

L'annexe est-elle adoptée? Adoptée.

Nous reprenons maintenant le débat sur l'article 2.

**La sénatrice Sorensen :** Nous allons retirer cet amendement. Il semble maintenant redondant compte tenu de celui qui a été adopté plus tôt.

**Le président :** C'est ce que je pensais.

Sénatrice McCallum, vous avez proposé un amendement à l'article 2.

**La sénatrice McCallum :** Article 2, page 2. Que le projet de loi S-5...

**Le président :** Ligne 15.

**La sénatrice McCallum :** Non. Je propose :

Que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 2, à la page 2, par substitution, à la ligne 2, de ce qui suit :

tions Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Cet amendement avait été réservé. N'est-ce pas le suivant après celui du sénateur Arnot?

**Mme Cardinal :** C'est la feuille de route 1.

**La sénatrice McCallum :** C'est bien celui-là? S5-2-2-3?

**Le président :** Oui. Celui qui se trouve dans notre chaîne.

**La sénatrice McCallum :** C'est bien celui-là : S5-2-2-3.

We had discussed this at length where I had given the reasoning behind why I pulled out “free, prior and informed consent” from the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. I wanted it to be the last so that everyone could hear what has happened on Indigenous lands and to Indigenous lives.

The AFN stated that the current CEPA from 1999 fails to provide adequate protection of First Nations’ rights, citizens and environment. The statement said:

First Nations experience disproportionate exposure to toxic substances due to siting of environmentally hazardous activities located in close proximity to reserves and on traditional territories. This has led to detrimental impacts on the ability to exercise our Inherent and Treaty Rights to health, safe food, and water.

They go on to say that they:

. . . need to overhaul the current framework pertaining to the Crown’s duty to consult and meaningfully implement the minimum standards set out in the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (UN Declaration), including free, prior, and informed consent.

They continue:

. . . As it stands, First Nations have not been given their free, prior, and informed consent on the framing of the right to a healthy environment within the Bill, and it is unclear how this will change during the implementation . . .

Furthermore, under the recognition of the UN declaration and the Canadian Environmental Protection Act, or CEPA, they say Bill S-5 falls short of those minimum standards pertaining to self-determination, the conservation and protection of the environment, First Nations’ lands and resources, and to consent-based decision making through consultation with the words “free, prior and informed consent.” It merely adds a recognition of Canada’s commitment to implement the implement [Technical difficulties] in the preamble.

Under the recognition of the UN declaration and the Canadian Environmental Protection Act, or CEPA, the AFN says Bill S-5 falls short of those minimum standards pertaining to self-determination, the conservation and protection of the environment, First Nations’ land and resources, and to consent-based decision making through consultation with the words “free, prior and informed consent.” It merely adds a

Nous en avons discuté longuement lorsque j’avais expliqué pourquoi j’avais retiré « consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause » de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Je voulais que ce soit le dernier afin que tout le monde puisse entendre ce qui est arrivé sur les terres autochtones et dans la vie des Autochtones.

L’APN a déclaré que la LCPE actuelle de 1999 ne protège pas adéquatement les droits, les citoyens et l’environnement des Premières Nations. Elle a notamment dit :

Les Premières Nations sont exposées de façon disproportionnée à des substances toxiques en raison de l’implantation d’activités dangereuses pour l’environnement à proximité de réserves et sur des territoires traditionnels. Cela a eu des répercussions négatives sur notre capacité d’exercer nos droits inhérents et issus de traités à la santé, à la salubrité des aliments et à l’eau.

Elle a ajouté :

[...] la nécessité de remanier le cadre actuel relatif à l’étude de la Couronne visant à consulter et à mettre en œuvre de façon significative les normes minimales établies dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones — la Déclaration des Nations unies —, y compris le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Et a poursuivi ainsi :

[...] à l’heure actuelle, les Premières Nations n’ont pas obtenu dans le projet de loi le principe de leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause pour ce qui est de l’encadrement du droit à un environnement sain, et on ne sait pas trop comment cela changera pendant la mise en œuvre [...]

De plus, selon les termes de la Déclaration des Nations unies et de la Loi canadienne sur la protection de l’environnement, le projet de loi S-5 ne respecte pas les normes minimales relatives à l’autodétermination, à la conservation et à la protection de l’environnement, des terres et des ressources des Premières Nations, et à la prise de décisions fondées sur le consentement par la consultation comportant les mots « consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause ». Le texte affirme tout simplement l’engagement du Canada à mettre en œuvre les [Difficultés techniques] dans le préambule.

Selon les termes de la Déclaration des Nations unies et de la Loi canadienne sur la protection de l’environnement, l’APN affirme que le projet de loi S-5 ne respecte pas les normes minimales relatives à l’autodétermination, à la conservation et à la protection de l’environnement, des terres et des ressources des Premières Nations, et à la prise de décisions fondées sur le consentement par la consultation comportant les mots

recognition of Canada's commitment to implement the implement [Technical difficulties] in the preamble.

I'm almost done here; it states:

... CEPA 1999 must be amended to ensure this consistency, including with Article 18 of the UN Declaration, which states that Indigenous Peoples have the right to participate in decision-making in matters which would affect our Rights, as well as with Article 32(2), which mandates good-faith consultation and cooperation with Indigenous people to obtain our free, prior and informed consent for projects affecting our lands or resources.

When you look at the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, every single article requires free, prior and informed consent, whether it's self-determination, the rights to our economic development or our governance structures. It is this absence of free, prior and informed consent that has led to all the degradation of our lands, our lives and our culture.

In the 20 years that CEPA 1999 has been in effect, there have been a few positive changes, but it has actually led to more degradation, so that's why I included "free, prior and informed consent." I know people are hesitant about it.

**Senator Arnot:** I'd like to speak to this. I don't have a vote in this. However, my position on this would be to support this amendment. This is the fundamental, salient feature of the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, as Senator McCallum has said. Moreover, it's fundamental to concerns that were always raised about the making of treaties in Canada. There is no downside to emphasizing that key fundamental point, the salient feature of the UN declaration. I would support this. I think it would be helpful and instructive to the government.

**Senator Kutcher:** I remember that in our previous discussion, concerns were raised about what this meant and whether it would be limiting. Someone commented that throughout UNDRIP, it identifies the importance of this issue, that references to free, prior and informed consent are found throughout UNDRIP and these are already identified in the preamble.

« consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause ». Il affirme tout simplement l'engagement du Canada à mettre en œuvre les [Difficultés techniques] dans le préambule.

J'ai presque terminé; elle poursuit :

[...] la LCPE (1999) doit être modifiée pour assurer cette cohérence, notamment par le biais de l'article 18 de la Déclaration des Nations unies, qui précise que les peuples autochtones ont le droit de participer à la prise de décisions sur des questions qui peuvent concerner leurs droits, ainsi que par le biais du paragraphe 2 de l'article 32, qui exige une consultation et une coopération de bonne foi avec les peuples autochtones en vue d'obtenir notre consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, à tout projet ayant des incidences sur nos terres ou nos ressources.

Lorsqu'on examine la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, on constate que chaque article exige le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, qu'il s'agisse de l'autodétermination, des droits à notre développement économique ou de nos structures de gouvernance. C'est cette absence de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause qui a mené à la dégradation de nos terres, de nos vies et de notre culture.

Au cours des 20 années d'application de la LCPE (1999), il y a eu quelques changements positifs, mais qui ont en fait entraîné une plus grande dégradation, et c'est pour cette raison que j'ai inclus le principe du « consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause ». Je sais que les gens hésitent à ce sujet.

**Le sénateur Arnot :** Je souhaite intervenir à ce sujet. Je précise que je n'ai pas droit de vote. Cependant, je serais enclin à appuyer cet amendement. C'est la caractéristique fondamentale de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, comme l'a dit la sénatrice McCallum. De plus, c'est fondamental par rapport aux préoccupations qui ont toujours été soulevées au sujet de la conclusion de traités au Canada. Il n'y a pas d'inconvénients à mettre l'accent sur ce point fondamental, l'élément saillant de la Déclaration des Nations unies. Je suis d'accord. Je pense que ce serait utile et instructif pour le gouvernement.

**Le sénateur Kutcher :** Je me souviens qu'au cours de notre discussion précédente, des préoccupations avaient été soulevées quant à ce que cela signifiait et quant à la question de savoir si ce serait limitatif. Quelqu'un a fait remarquer que la DNUDPA souligne l'importance de cette question, que des références au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause sont mentionnées dans toute la DNUDPA, et que ces références se trouvent déjà dans le préambule.

It's been a few days since we had those discussions, and I don't know if your minds are like mine, but I forget some things. Perhaps I would ask the officials about this particular issue. Would that be helpful? Could the officials help us out, please?

**Mr. Moffet:** I'd be happy to start. I won't go into an interpretation of UNDRIP. What I would like to mention is that as you, of course, all know, almost a year ago to the day Canada passed the UNDRIP Act, and in that act there is a commitment. The act commits the government to work with Indigenous peoples in Canada to develop an action plan within one year, in other words, to publish an action plan that's developed collaboratively with Indigenous people by June 2023.

The intention of that action plan is to include a description of the way in which the declaration, including the core principle of free, prior and informed consent, will be implemented throughout all Government of Canada statutes and decision making. Consistent with that and with the desire to ensure that there is a coherent approach across all statutes, any federal statute that has been passed or amended since last June has referred to UNDRIP but has not added additional detail or, for example, specific references to free, prior and informed consent.

The concern we have is definitely not in opposition to the declaration or to the principle of free, prior and informed consent. It's a desire to ensure that the government establishes a coherent plan and then ensures that decisions under CEPA itself are made consistent with that overarching plan.

A second concern is that if at this point, we single out one principle, we frankly don't know what the legal implications of doing that would be in terms of the way in which we would need to apply the full set of principles in the declaration.

**Senator Miville-Dechêne:** I wanted to hear Senator Arnot's thoughts on this in legal terms, because I'm not an expert. Can the fact that we're singling out one important part of UNDRIP and repeating it — free, prior and informed consent — have legal implications that would be negative or complicated? Because, obviously, there is a lot of redundancy in this law. Does this redundancy — because it is redundant — complicate it in the future in terms of the interpretation of this act?

**Senator Arnot:** I'm not a legal expert, but the preamble is really a guide. The Supreme Court of Canada would eventually, perhaps, give some ruling on this, and they're not going to be blinded by that. They will make a decision that would not be constrained by any advice in the preamble, in my opinion.

Cela fait quelques jours que nous avons eu ces discussions, et je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais j'oublie. J'aimerais poser une question aux fonctionnaires à ce sujet précis. Est-ce que ce serait utile? Les fonctionnaires pourraient-ils nous aider, s'il vous plaît?

**M. Moffet :** Je serais heureux de commencer. Je ne vais pas me lancer dans une interprétation de la DNUDPA. Je tiens à dire une chose. Comme vous le savez tous, il y a près d'un an, jour pour jour, le Canada a adopté la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, en vertu de laquelle le gouvernement s'est engagé à travailler avec les peuples autochtones du Canada pour élaborer un plan d'action d'ici un an. Autrement dit, le gouvernement s'engage à publier un plan d'action élaboré en collaboration avec les peuples autochtones d'ici juin 2023.

Ce plan d'action vise à inclure une description de la façon dont la déclaration, y compris le principe fondamental du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, sera mise en œuvre dans toutes les lois et tous les processus décisionnels du gouvernement du Canada. Compte tenu de cela et conformément à la volonté de veiller à ce qu'une approche cohérente soit appliquée dans toutes les lois, toute loi fédérale adoptée ou modifiée depuis juin dernier renvoie à la déclaration sans plus de détail ni, par exemple, de références précises au principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Ce n'est certainement pas l'opposition à la déclaration ou au principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause qui nous inquiète. Nous souhaitons que le gouvernement établisse un plan cohérent et que les décisions prises en vertu de la LCPE soient conformes à ce plan global.

Nous craignons par ailleurs qu'en ne tenant compte que d'un seul principe à ce stade-ci, nous ne passions à côté des répercussions juridiques possibles d'une telle mesure sur la façon dont nous devrions appliquer l'ensemble des principes énoncés dans la déclaration.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Je voulais entendre les réflexions du sénateur Arnot à ce sujet d'un point de vue juridique, parce que je ne suis pas une experte. Le fait que nous ciblions une partie importante de la DNUDPA et que nous répétions ce principe — le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause — peut-il avoir des répercussions juridiques négatives ou compliquées? Parce que, évidemment, il y a beaucoup de redondance dans cette loi. Cette redondance — parce que c'est ce que c'est — pourrait-elle compliquer l'interprétation de cette loi par la suite?

**Le sénateur Arnot :** Je ne suis pas juriste, mais le préambule est vraiment un guide. La Cour suprême du Canada finirait peut-être par rendre une décision à ce sujet, et elle ne sera pas dupe. Elle rendra une décision qui, à mon avis, ne serait pas limitée par les conseils donnés dans le préambule.

**Senator Miville-Dechêne:** Thank you. Sorry to put you on the spot.

**Senator McCallum:** I wanted to say that when he said that free, prior and informed consent would be interpreted, it means that there is a possibility that it will not be full free, prior and informed consent. I've always considered that. There will be qualifiers along all of this, so it's not really what First Nations had envisioned.

However, when you put in free, prior and informed consent and the government decides this is the restrictive interpretation of it, then it will apply to this law. That will be applied. So I don't know what he meant that it hasn't been decided yet.

I'm just saying that it involves every single article, and every single article is about self-determination, and the core principle of self-determination, which I tell you was removed from me in residential school and by law, that the free, prior and informed consent is instrumental in bringing about self-determination and self-governance and independence of Indigenous people. Thank you.

**The Chair:** I suggest we proceed to the question. It is moved by the Honourable Senator McCallum that Bill S-5 be amended in clause 2, page 2 at line 3. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment? Raise your hand if you're in agreement. Thumbs down if you're in disagreement. So carried.

Senator McCallum, there was also S5-22-17 which we had stood, and I think we should withdraw it given that we approved the 17a. Do you agree with that? I think we should withdraw it. We dealt with it by the first thing. Do you agree with that, Senator McCallum? This is your amendment.

**Senator McCallum:** It's withdrawn. Sorry I was talking and thought the microphone was on. Just withdraw as it carried with number 3. Okay?

**The Chair:** Shall clause 2 as amended carry? Carried.

Now, we have maybe seven minutes left. Do you want to try to do a bit more?

**Senator McCallum:** Some of mine have been stood, and it has to do with the clause "balanced with and considered against" that I had withdrawn to support the wording by Senator Galvez.

**The Chair:** Let's proceed then.

We're resuming debate on clause 5.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Merci. Désolée de vous mettre sur la sellette.

**La sénatrice McCallum :** Quand il dit que le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause serait interprété, cela signifie qu'il est possible qu'il ne s'agisse pas totalement d'un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. J'ai toujours envisagé cette possibilité. Il y aura des qualificatifs tout au long de ce processus. Ce n'est pas vraiment ce que les Premières Nations avaient envisagé.

Cependant, lorsque vous incluez le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause et que le gouvernement décide qu'il s'agit de l'interprétation restrictive, cela s'appliquera à la mesure législative. Cela sera appliqué. Je ne sais donc pas ce qu'il voulait dire en affirmant que la décision n'avait pas encore été prise.

Je dis simplement que cela concerne chaque article et que chaque article porte sur l'autodétermination. Je dis que le principe fondamental de l'autodétermination m'a été enlevé dans les pensionnats et par la loi, et que le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause est essentiel pour favoriser l'autodétermination, l'autonomie gouvernementale et l'indépendance des peuples autochtones. Merci.

**Le président :** Je propose que nous passions au vote. L'honorable sénatrice McCallum propose que le projet de loi S-5 soit modifié à l'article 2, page 2, à la ligne 2. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement? Levez la main si vous êtes d'accord. Montrez le pouce vers le bas si vous n'êtes pas d'accord. C'est adopté.

Sénatrice McCallum, il y avait aussi l'amendement S5-22-17 que nous avons réservé, et je pense que nous devrions le retirer étant donné que nous avons approuvé l'amendement 17a. Êtes-vous d'accord? Je pense que nous devrions le retirer. Nous l'avons réglé. Êtes-vous d'accord, sénatrice McCallum? C'est votre amendement.

**La sénatrice McCallum :** Il est retiré. Désolée, je parlais et je pensais que le microphone était ouvert. Retirez-le puisqu'il a été adopté avec le numéro 3. D'accord?

**Le président :** L'article 2 modifié est-il adopté? Adopté.

Il nous reste peut-être sept minutes. Voulez-vous essayer d'en faire un peu plus?

**La sénatrice McCallum :** Certains de mes amendements ont été réservés, et ils portent sur la disposition « évalué en regard de et soupesé avec des » que j'ai retirée pour appuyer le libellé proposé par la sénatrice Galvez.

**Le président :** Allons-y.

Nous reprenons le débat sur l'article 5.

**Senator McCallum:** Can we look at 13a? I just need to go through them and make sure the wording is there.

**The Chair:** 13a was adopted.

**Ms. Cardinal:** Thirteen was defeated.

**The Chair:** Exactly.

**Senator McCallum:** Let's look at number 9a and 9. What I am concerned with there is that I withdrew them, but I think the wording that was in there needed to be changed to look at Senator Galvez's, because that's the one with the consideration of that right in respect of relevant factors. That one was stood, I think. It says stood here. Yes, 9 and 9a are stood, and I think it's the wording.

**The Chair:** Excuse me. We're going to follow chronological order, obviously. Senator Miville-Dechêne had an amendment that we had stood, and it's S5-5-4-5. We had two amendments. There was one by Senator Miville-Dechêne and one by Senator Kutcher, and they're in duplication.

**Senator Kutcher:** Point of order, Mr. Chair. Sorry, I'm confused. Senator McCallum, did we deal with your question? I couldn't quite follow where we were with the issue.

**The Chair:** She was somewhat ahead of us, and that's why we went back.

**Senator McCallum:** Because they're all together. Those four amendments all deal with the same thing, but now let's go to Senator Miville-Dechêne.

**Senator Galvez:** Chair?

**The Chair:** Yes?

**Senator Galvez:** I'm sorry. There are five minutes left in our meeting, and I think we are all very confused with all our papers. Why don't we refresh and come to the next meeting with fresh minds? I think that we are all tired.

**The Chair:** I think that's a good idea.

(The committee adjourned.)

**La sénatrice McCallum :** Pouvons-nous regarder le 13a? Je dois simplement les passer en revue et m'assurer que le libellé est là.

**Le président :** Le 13a a été adopté.

**Mme Cardinal :** Le 13 a été rejeté.

**Le président :** Exactement.

**La sénatrice McCallum :** Examinons 9a et 9. Ce qui me préoccupe, c'est que je les ai retirés, mais je pense que le libellé qui y figurait devait être modifié pour tenir compte de celui de la sénatrice Galvez, parce que c'est celui qui tient compte de ce droit en ce qui concerne les facteurs pertinents. Cet amendement a été réservé, je crois. On dit ici qu'il a été réservé. Oui, les motions 9 et 9a sont réservées, et je pense que c'est le libellé.

**Le président :** Excusez-moi. Nous allons évidemment suivre l'ordre chronologique. La sénatrice Miville-Dechêne avait un amendement que nous avons réservé, et il s'agit de l'amendement S5-5-4-5. Nous avons deux amendements. Un de la sénatrice Miville-Dechêne et un du sénateur Kutcher, et ils font double emploi.

**Le sénateur Kutcher :** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Désolé, je suis confus. Sénatrice McCallum, avons-nous répondu à votre question? Je n'ai pas très bien compris où nous en étions.

**Le président :** Elle était un peu en avance sur nous, et c'est pourquoi nous sommes revenus en arrière.

**La sénatrice McCallum :** C'est parce qu'ils sont tous ensemble. Ces quatre amendements portent tous sur la même chose, mais passons maintenant à la sénatrice Miville-Dechêne.

**La sénatrice Galvez :** Monsieur le président?

**Le président :** Oui?

**La sénatrice Galvez :** Je suis désolée. Il nous reste cinq minutes, et je pense que nous sommes tous très confus avec tous nos documents. Pourquoi ne pas s'arrêter maintenant et revenir frais et dispos à la prochaine réunion? Je pense que nous sommes tous fatigués.

**Le président :** Je pense que c'est une bonne idée.

(La séance est levée.)

---